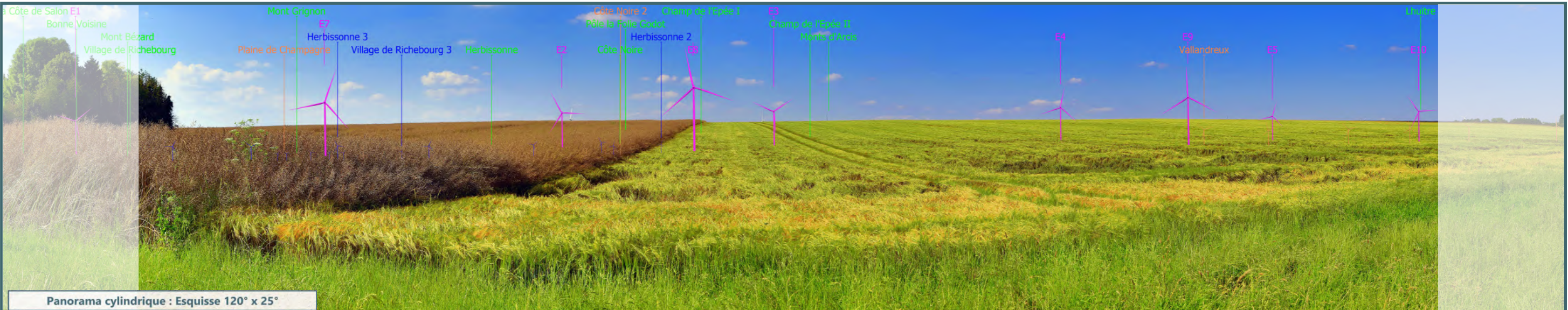


Abord du Chêne - Vue n°R9 - Parc seul

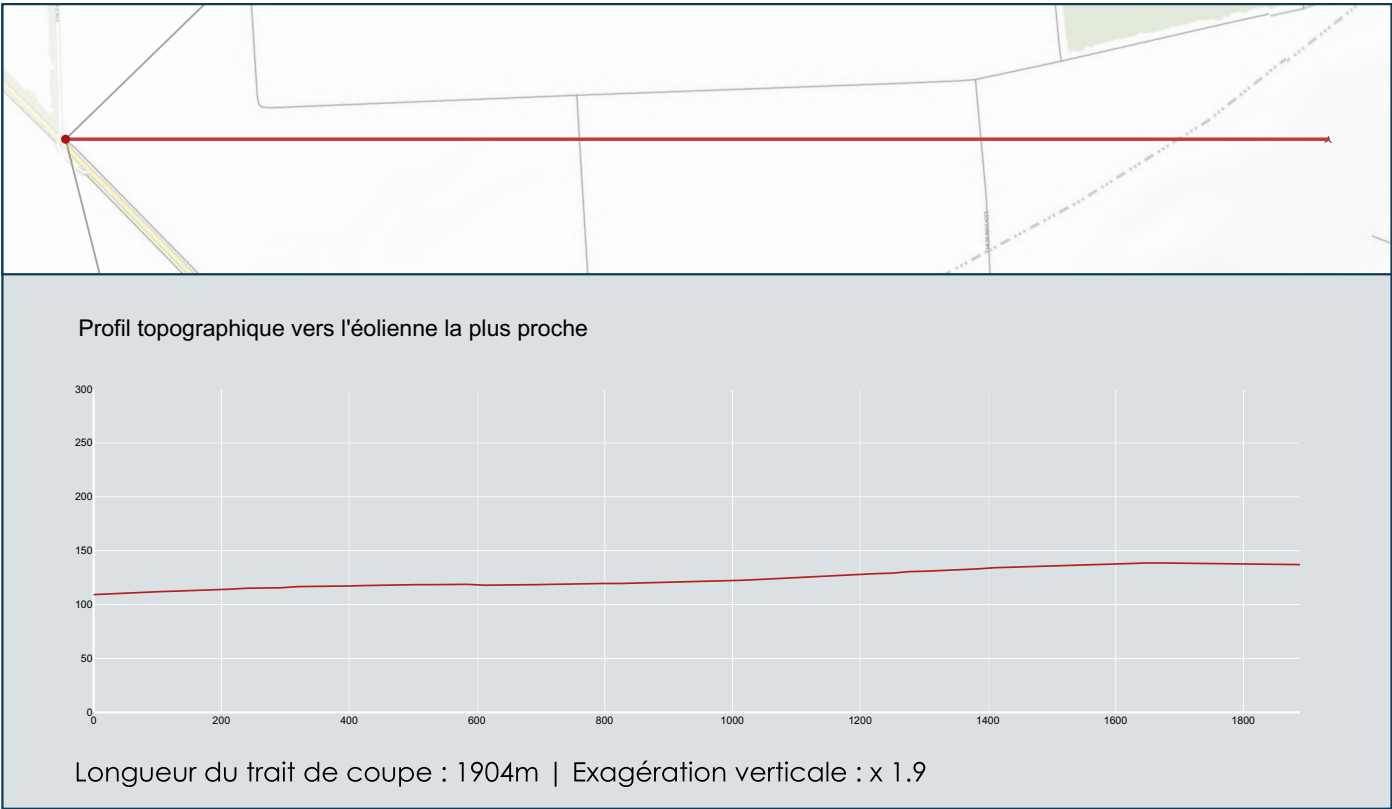
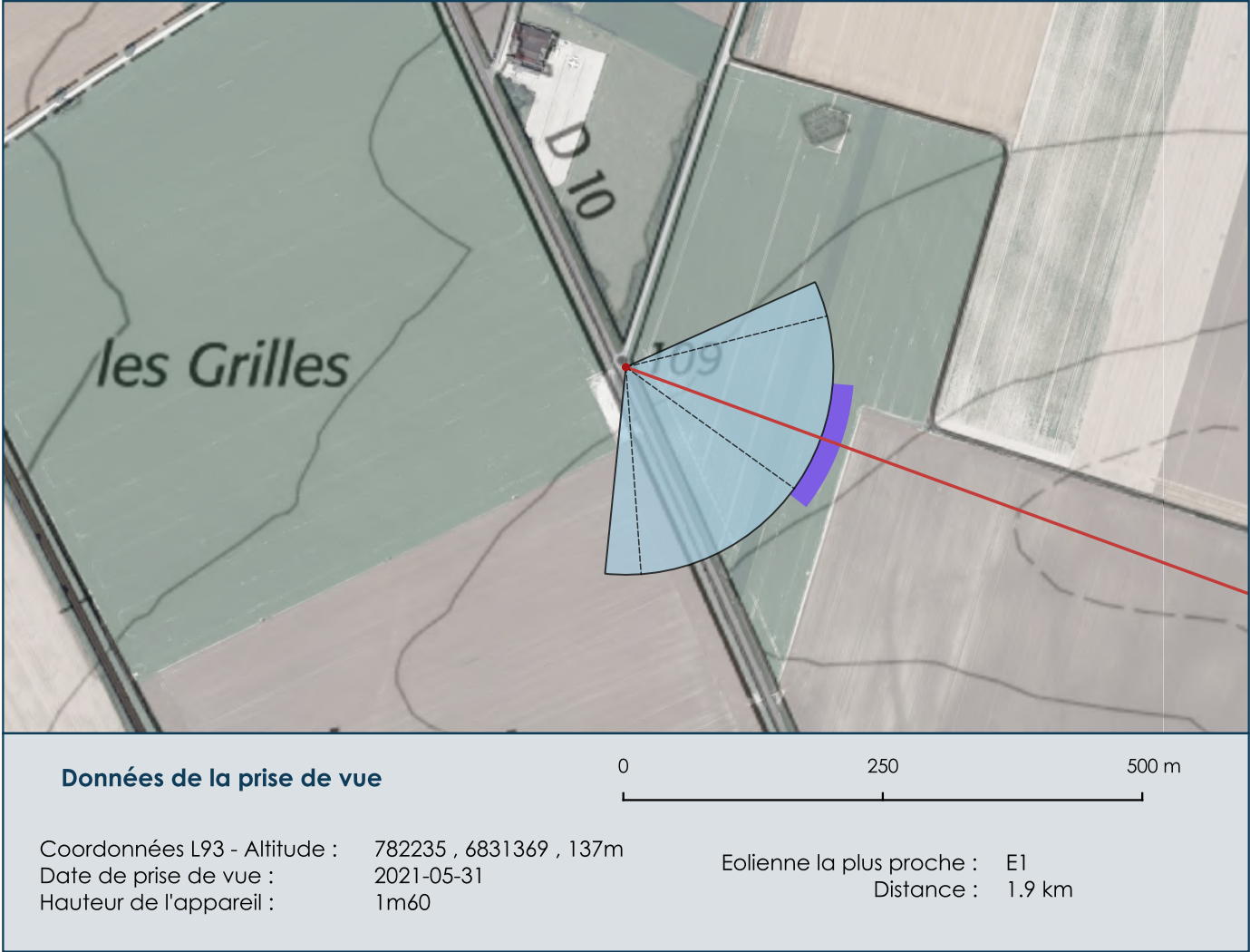
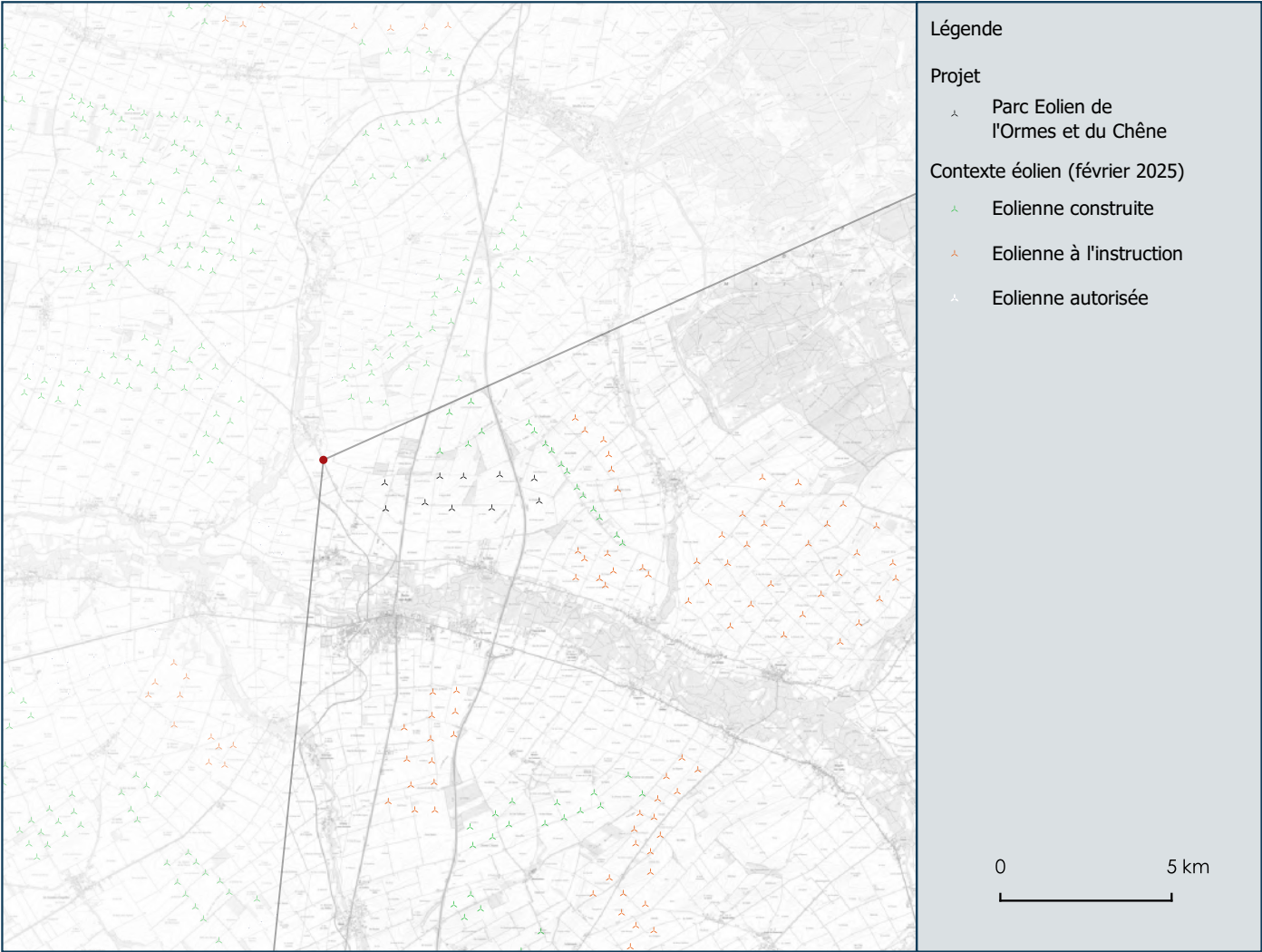


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Abord du Chêne - Vue n°R9 - Effets cumulés



Abords d'Allibaudières - Vue n°R10



Etat initial

Structuré autour de la route, ce paysage de sortie de village s'ouvre sur de vastes champs. Seuls quelques boisements et bosquets persistent. Le léger dénivelé du versant de l'Herbissonne limite le regard. Plusieurs parcs éoliens bien distincts marquent l'horizon et se déclinent selon plusieurs tailles (correspondant à plusieurs plans d'implantation). La verticalité est aussi exprimée par la présence des pylônes électriques en complément des éoliennes (notamment celles du premier plan à droite de la route).

Le village étant très refermé, les vues sur la plaine son rares et ce pont en sortie de village maximise l'analyse des impacts du projet depuis ce lieu de vie.

Etat final, projet seul

Le parc de l'Ormes et du Chêne vient se confondre aux éoliennes déjà présentes au loin. Cela densifie l'horizon. D'autres éoliennes s'installent à droite et en plus grande en proximité avec l'observateur. Elles créent un point d'appel qui se poursuit ensuite en ligne de fuite avec les éoliennes plus lointaines. L'état de saturation n'est ainsi pas avéré.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : FAIBLE

Effets cumulés

Les parcs à l'instruction sont sur l'arrière-plan et interfèrent peu avec la vue.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FAIBLE

Abords d'Allibaudières - Vue n°R10 - Parc seul

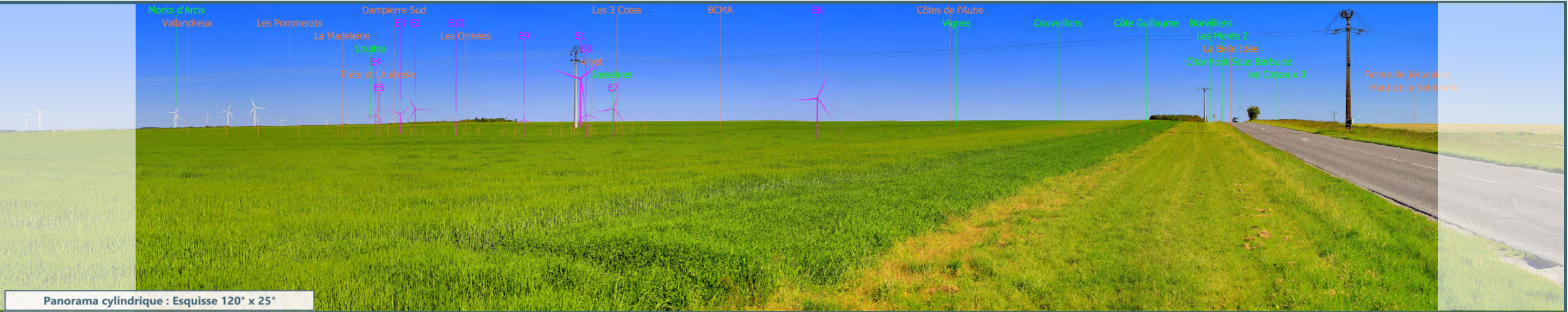


Abords d'Allibaudières - Vue n°R10 - Parc seul

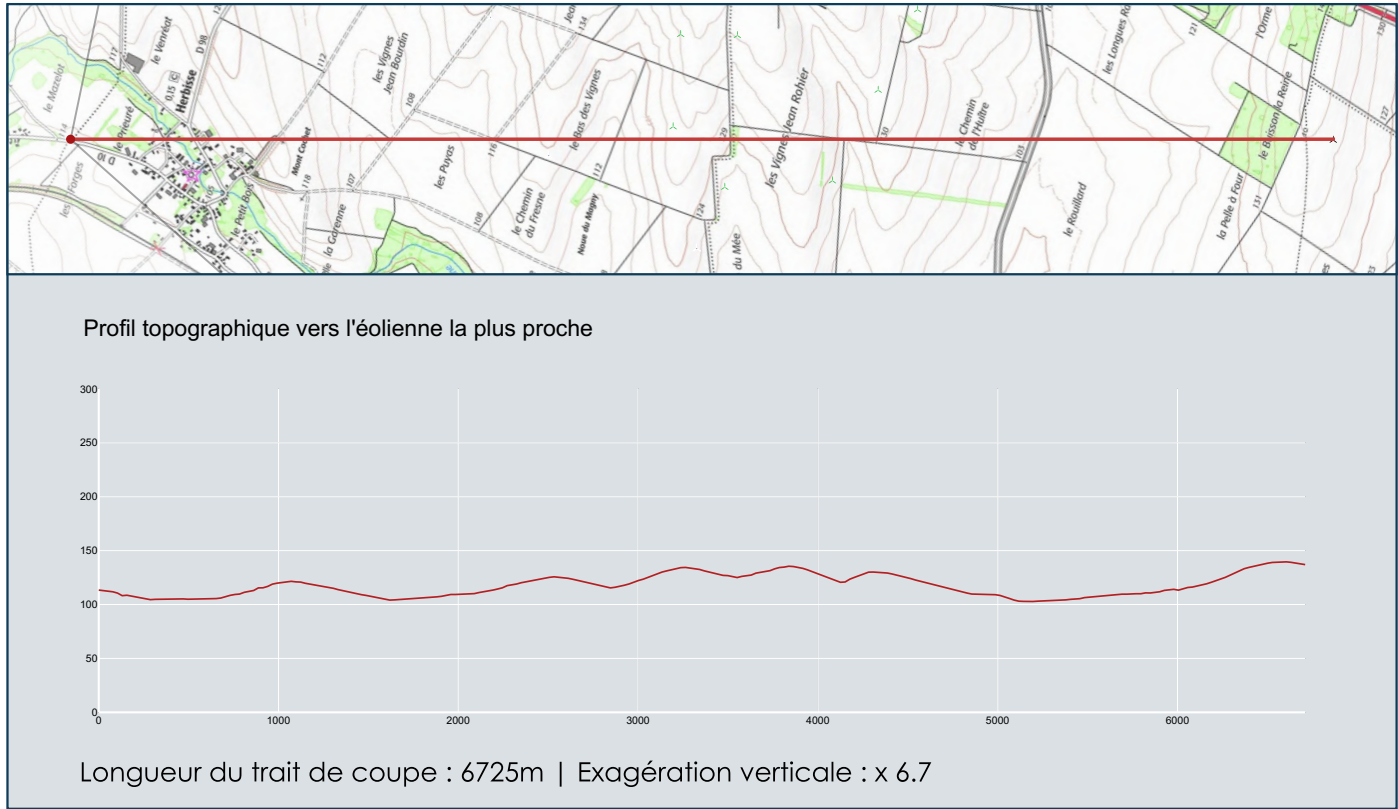
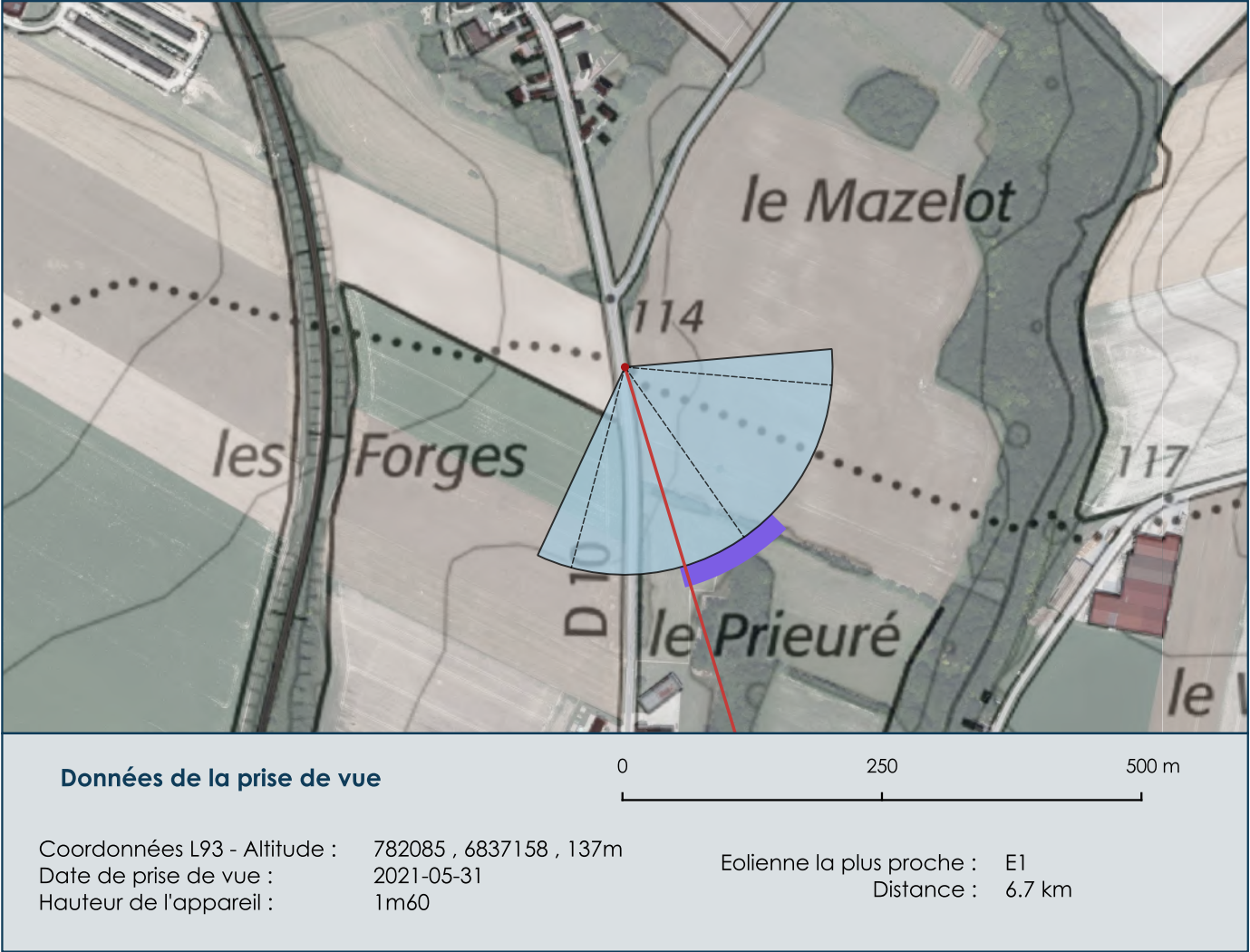
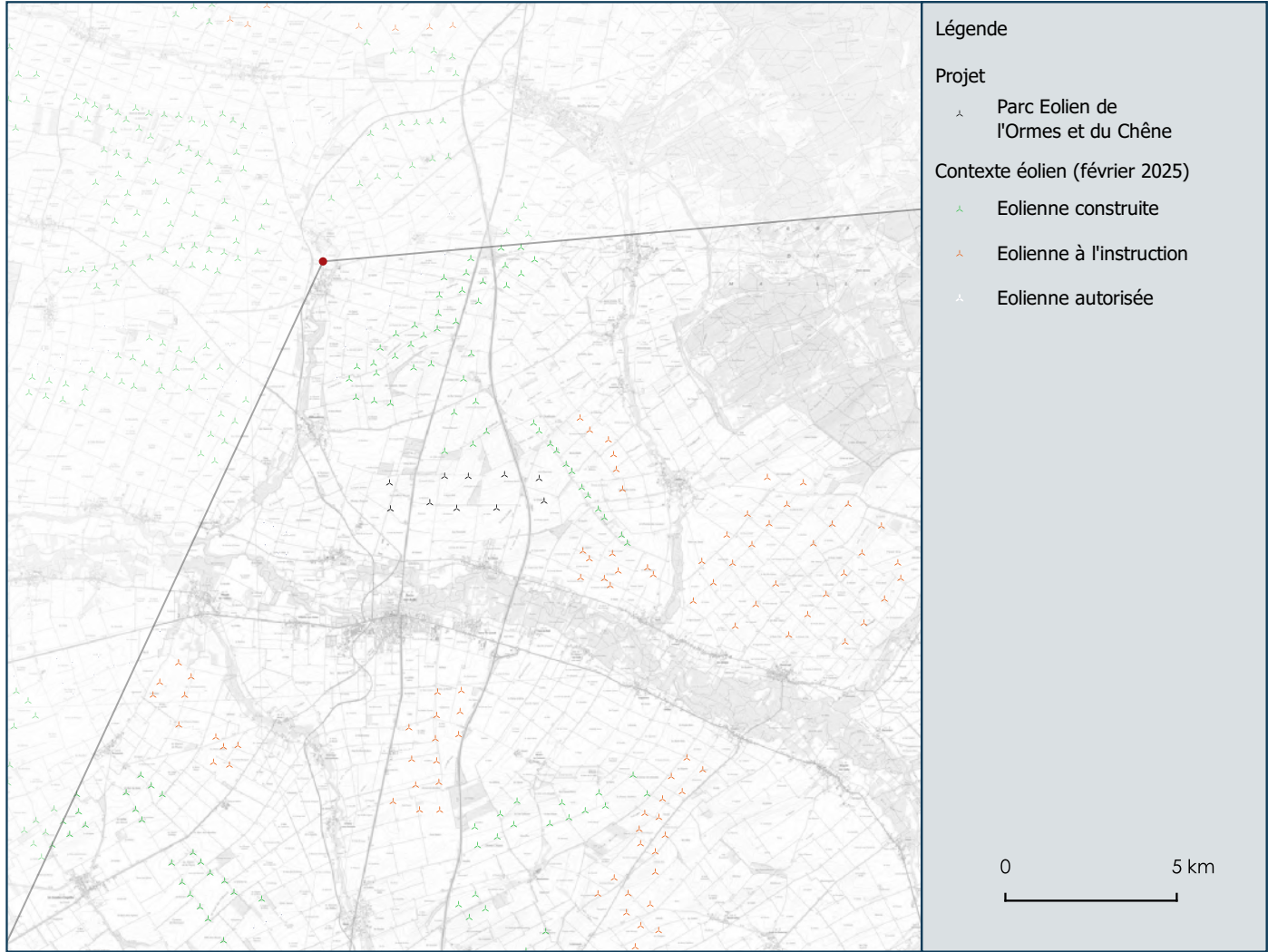


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Abords d'Allibaudières - Vue n°R10 - Effets cumulés



Abords d'Herbisse et Villiers-Herbisse - Vue n°R11



Etat initial

Ce point de vue est pris entre les 2 villages. Il est situé hors du bâti et de la végétation et maximise les impacts depuis ces lieux de vie.

La vue de fond de vallée depuis les abords des villages se compose d'amples haies qui suivent les limites parcellaires agricoles. Les arbres sont très présents, correspondant à la ripisylve bordant l'Herbissonne. Ils permettent une certaine coupure du village avec les parcs éoliens en place.

Etat final, projet seul

Seules les pales de l'éoliennes 3 dépassent légèrement. L'état de saturation n'est pas avéré.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : NEGLIGEABLE

Effets cumulés

La vue s'enrichit du parc autorisé de l'Herbissonne III. Les parcs à l'instruction sont très peu perceptibles, tout comme PEOC.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE (PEHIII)

Abords d'Herbisse et Villiers-Herbisse - Vue n°R11 - Parc seul



Abords d'Herbisse et Villiers-Herbisse - Vue n°R11 - Parc seul

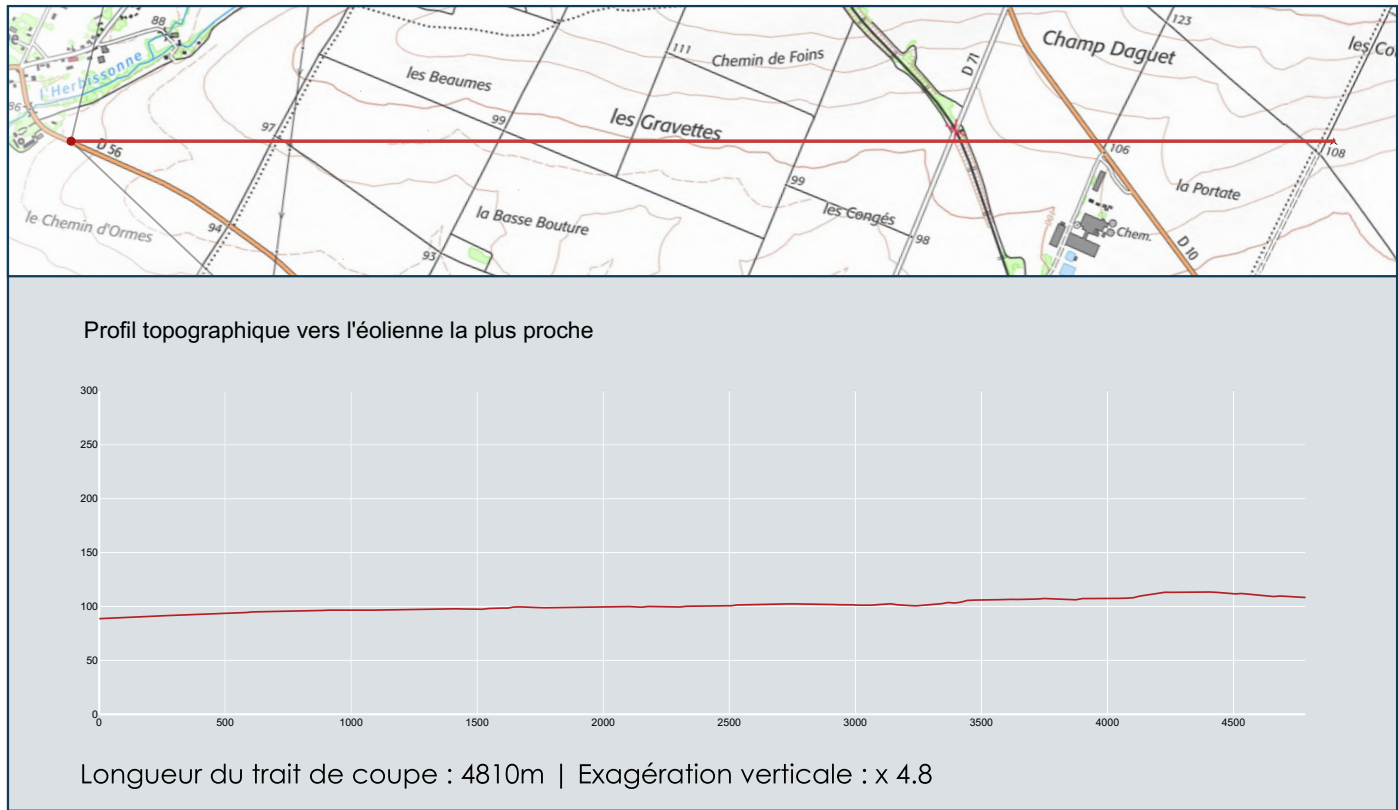
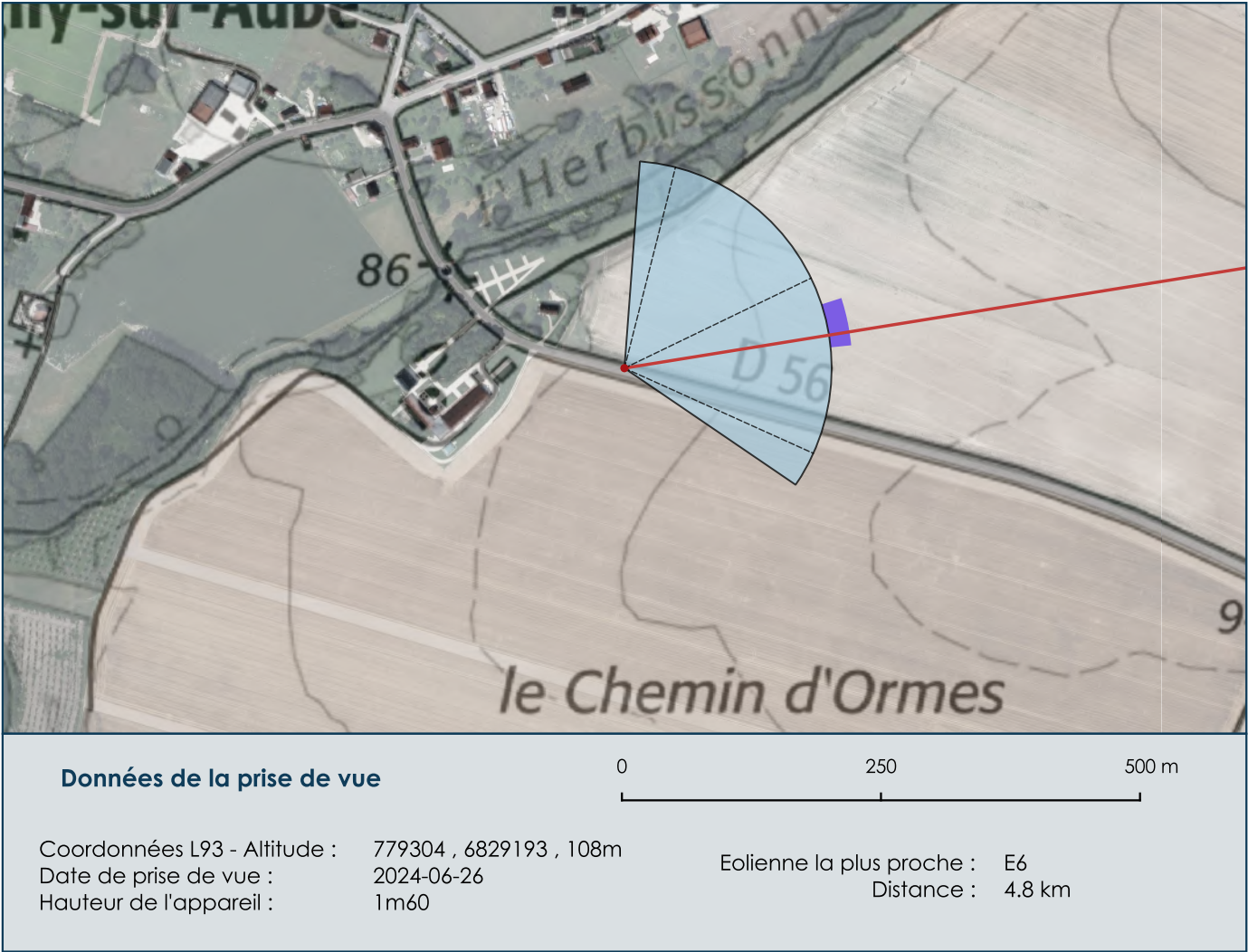
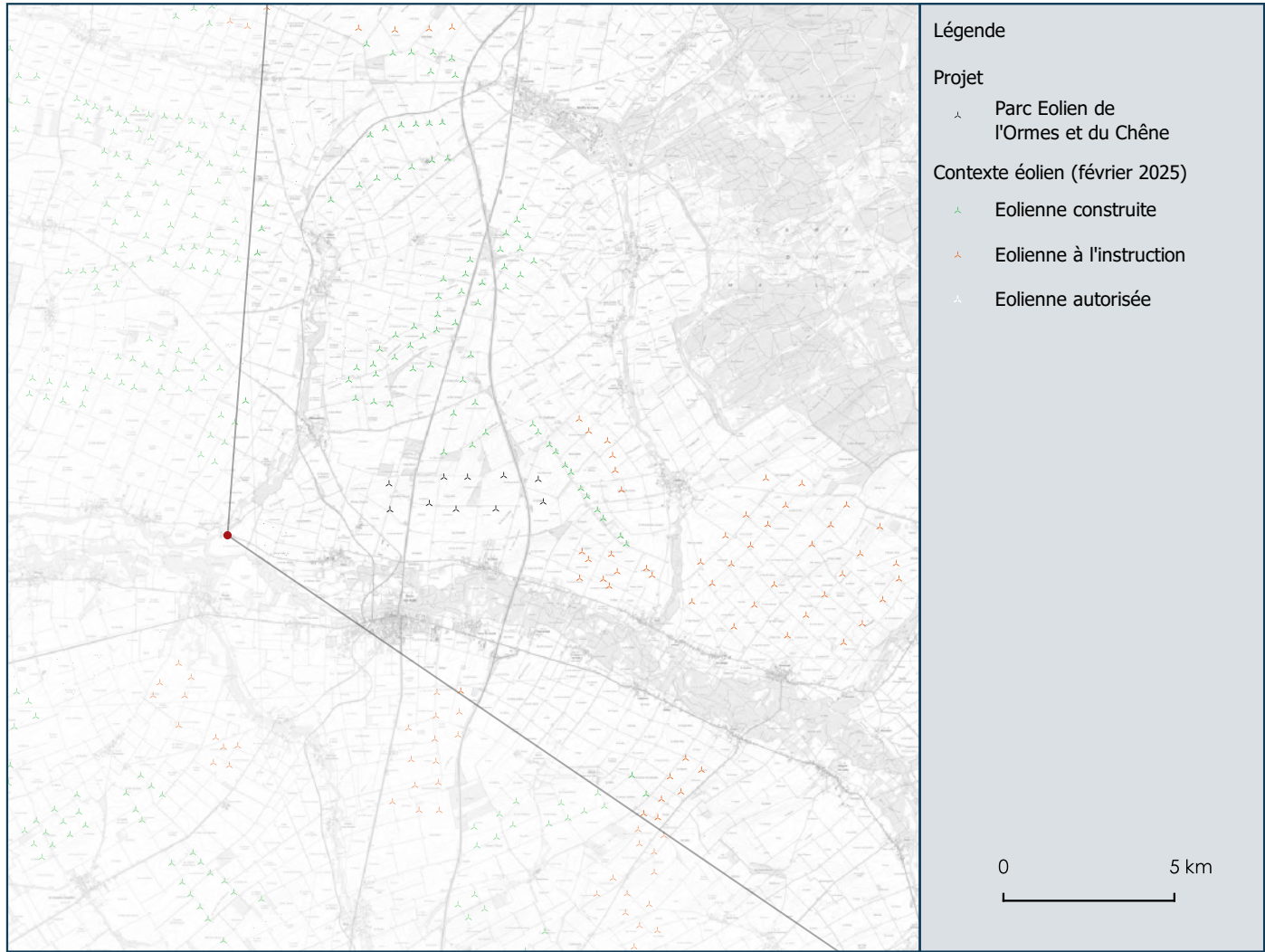


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Abords d'Herbisse et Villiers-Herbisse - Vue n°R11 - Effets cumulés



Abords de Champigny-sur-Aube - Vue n°R12



Etat initial

Le village est coupé de la plaine par la ripisylve de l'Herbissonne. La vue est prise depuis ses franges pour maximiser l'analyse des impacts depuis ce lieu de vie.

Depuis les abords de Champigny-sur-Aube, le paysage se structure ici autour de la route, des champs et des différents bosquets. Le relief propose une certaine douceur dans ses ondulations, en s'éloignant de l'Aube. Les lignes paysagères poussent le regard vers les éoliennes déjà présentes. Une de ces éoliennes constitue l'horizon et le bout de la route, où les lignes se rejoignent. Enfin, la plupart des appareils invitent aussi à regarder l'horizon de par leur emplacement.

Etat final, projet seul

L'équilibre de la vue décrit ci-avant demeure inchangé avec les éoliennes du projet qui s'inscrivent dans la logique des éoliennes déjà en place. L'état de saturation n'est pas avéré.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : FAIBLE

Effets cumulés

Le projet autorisé des Beaunes requalifie entièrement l'équilibre de la vue. Celle-ci ne porte plus au loin mais sur une séquence rapprochée composée par le boisement et les éoliennes du futur parc.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE (parc des Beaunes)

Abords de Champigny-sur-Aube - Vue n°R12 - Parc seul

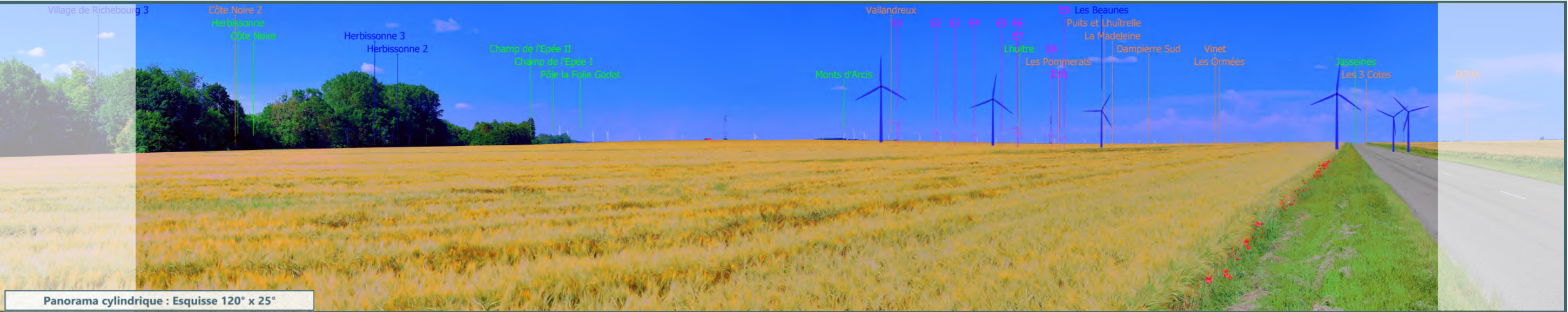


Abords de Champigny-sur-Aube - Vue n°R12 - Parc seul

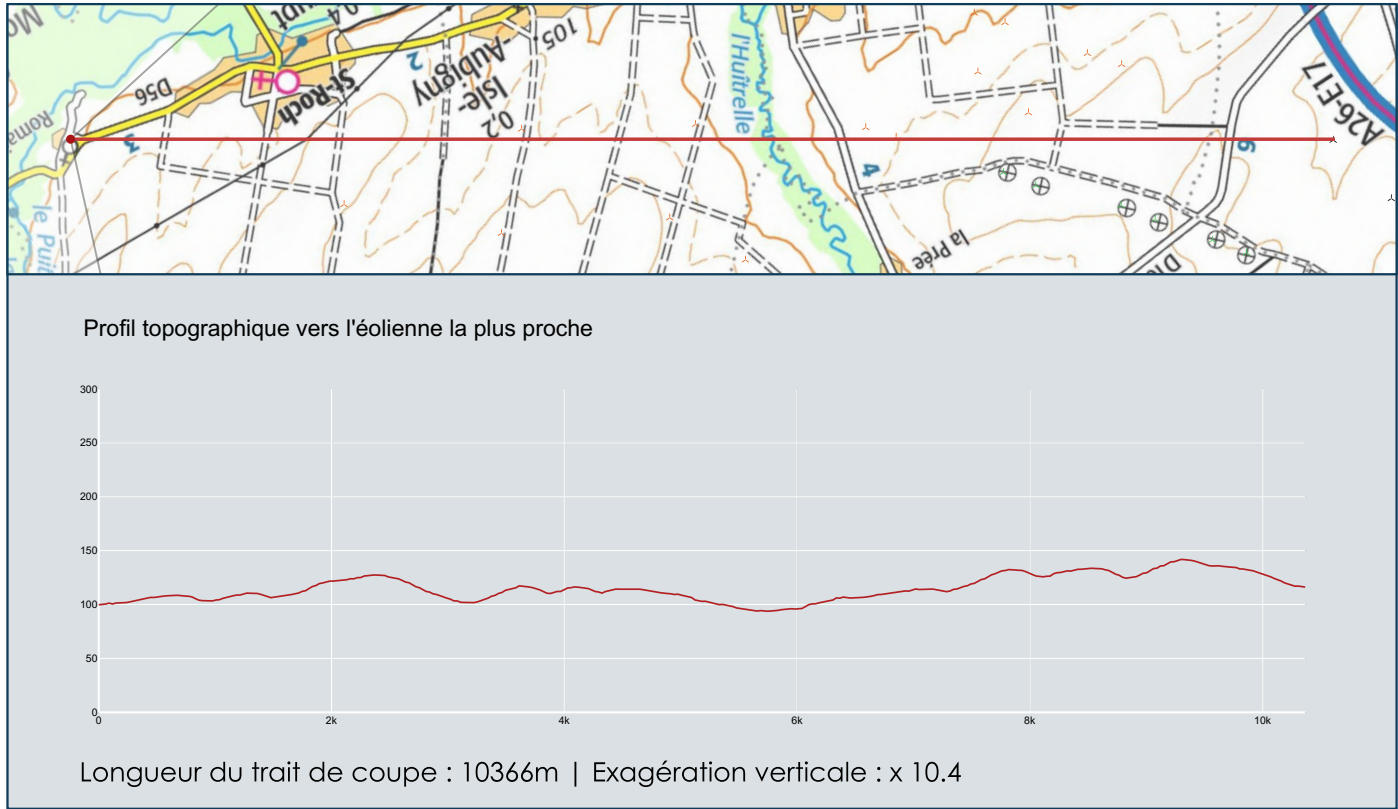
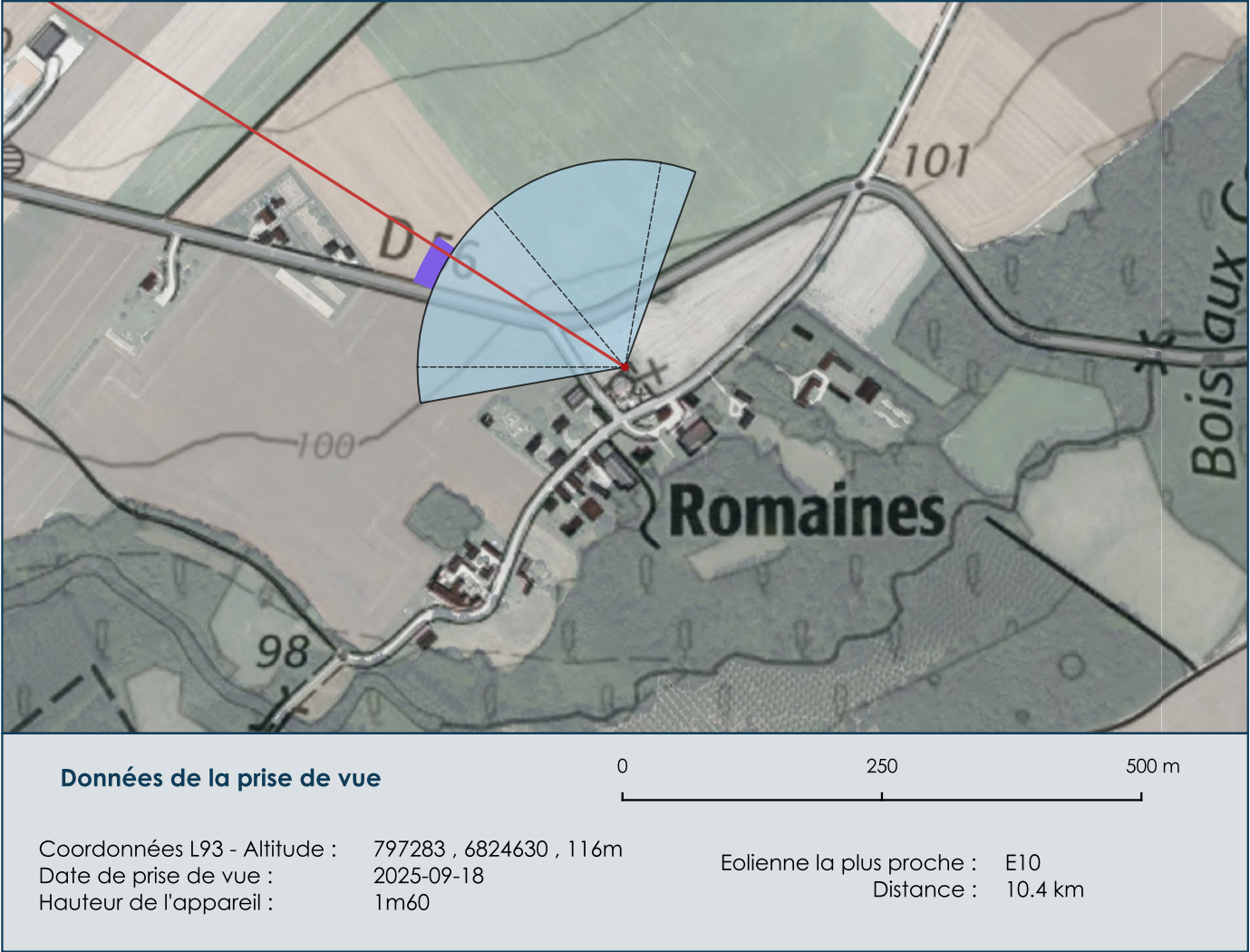
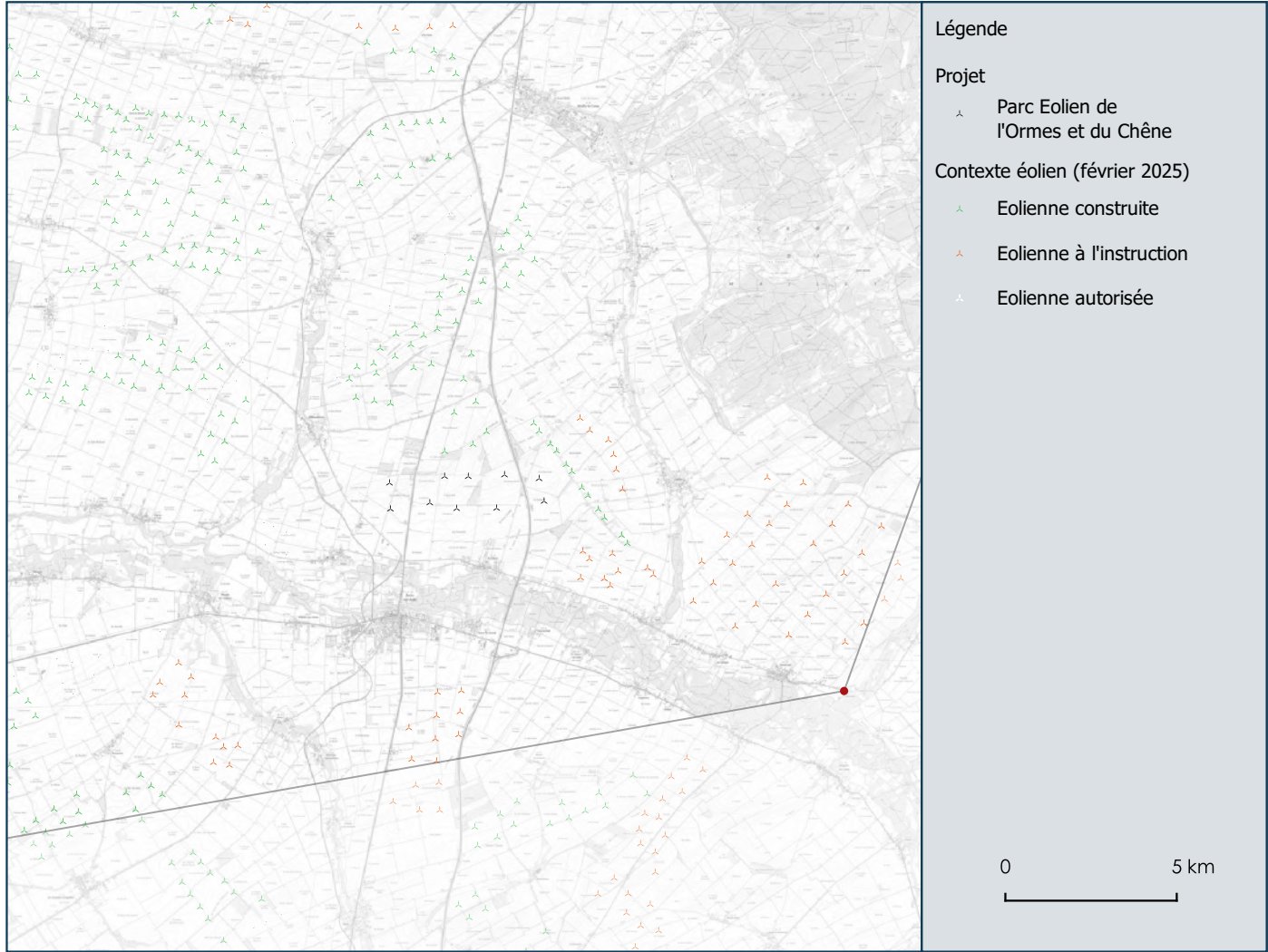


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Abords de Champigny-sur-Aube - Vue n°R12 -Effets cumulés



Abords de l'église Saint-Félix de Romaines - Vue n°R13



Etat initial

Cette vue est prise aux abords d'une chapelle Monument Historique isolée sur les abords de l'Aube. Le panorama est large mais les vues sont écourtées par le relief. Des éléments techniques se cumulent : lignes aériennes, plots routiers, panneaux... Le silo marque la transition entre la vallée habitée et boisée et la plaine ouverte agricole.

Etat final, projet seul

Le parc de l'Ormes et du Chêne n'est pas perceptible derrière le masque du relief et de la végétation.

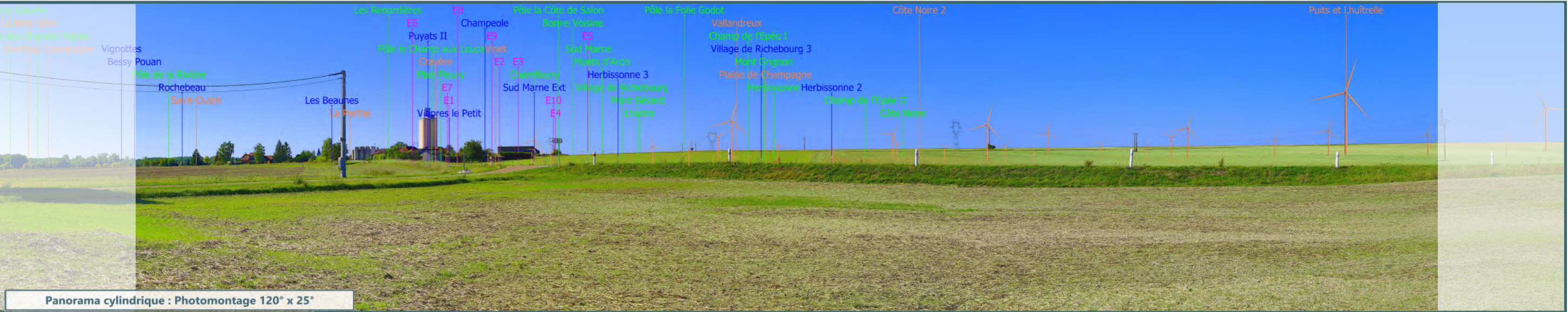
Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : NUL

Effets cumulés

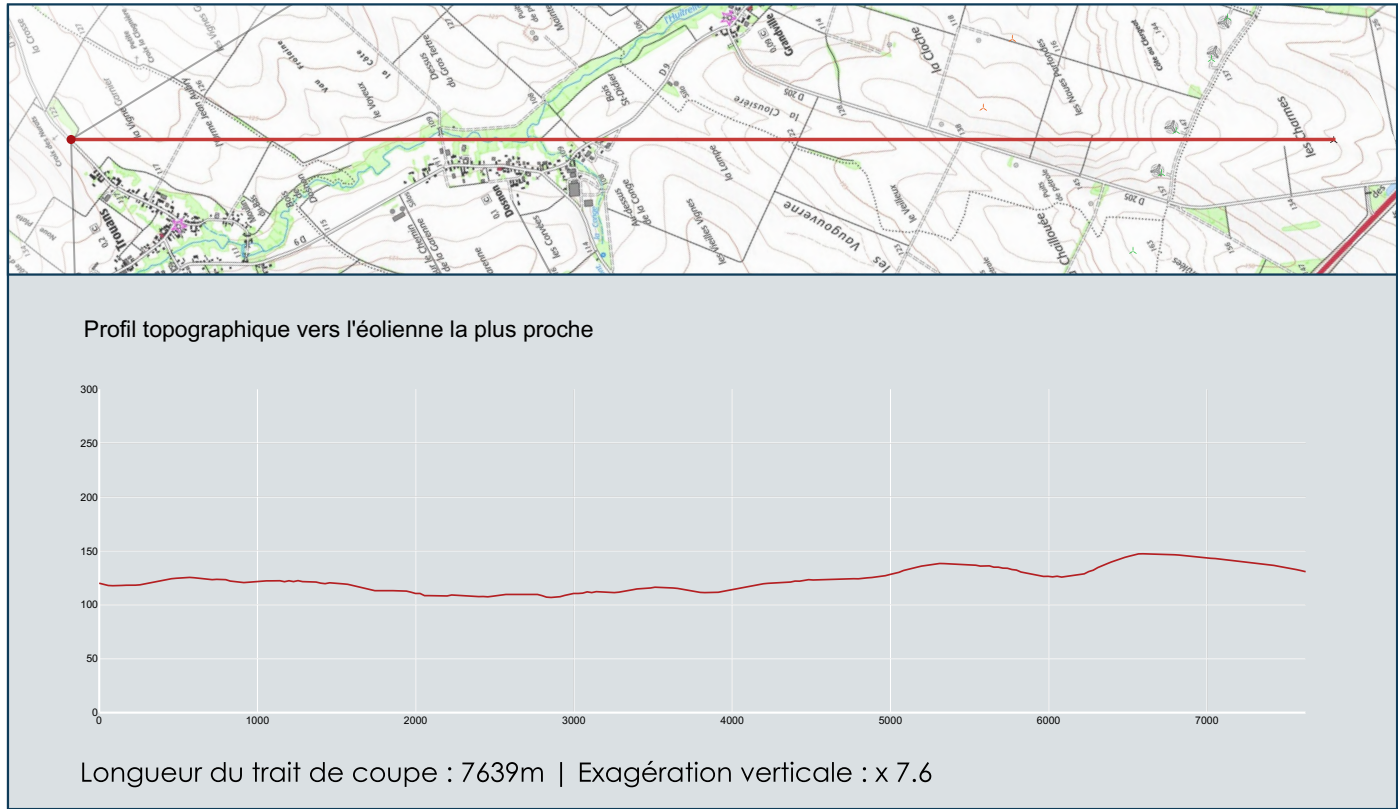
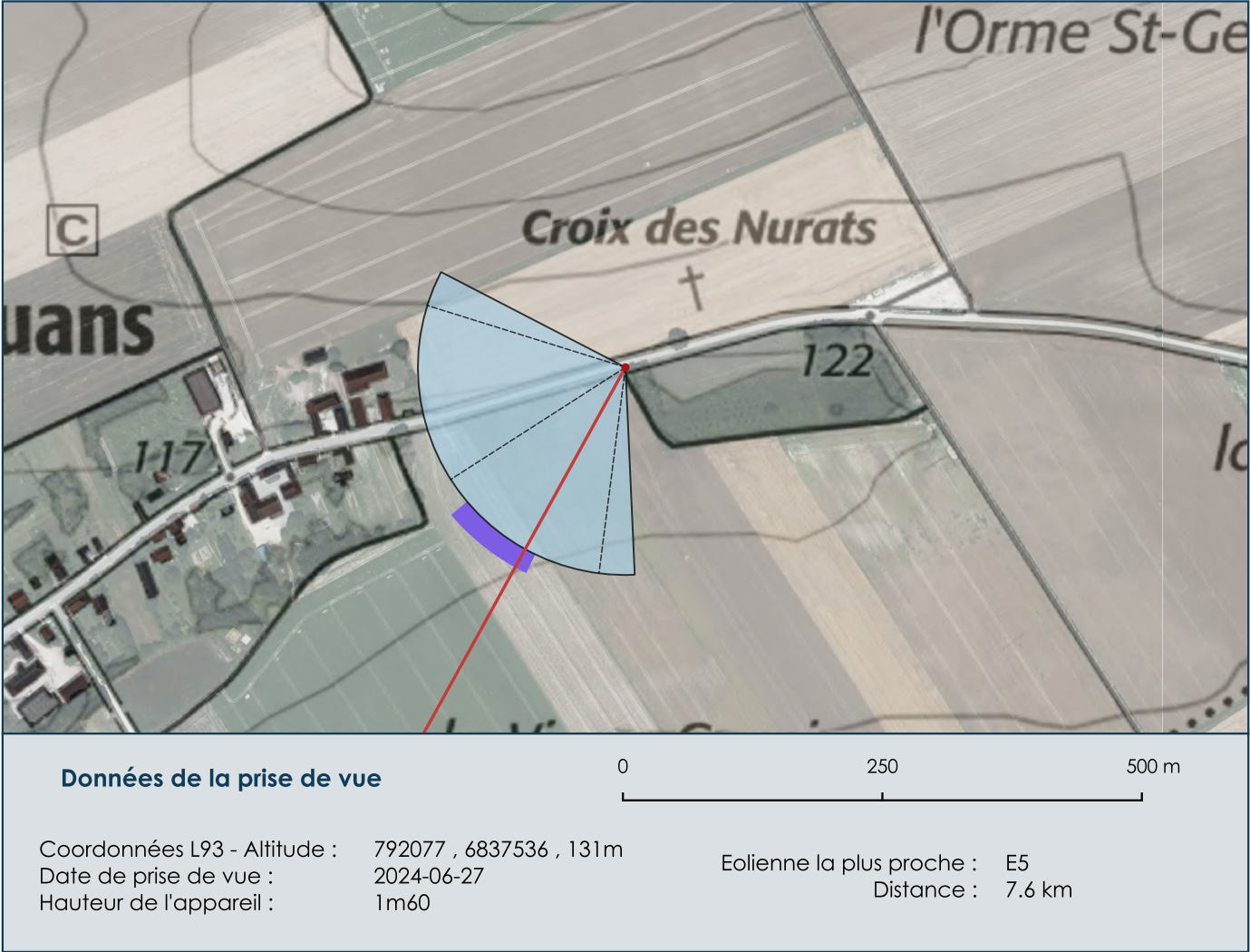
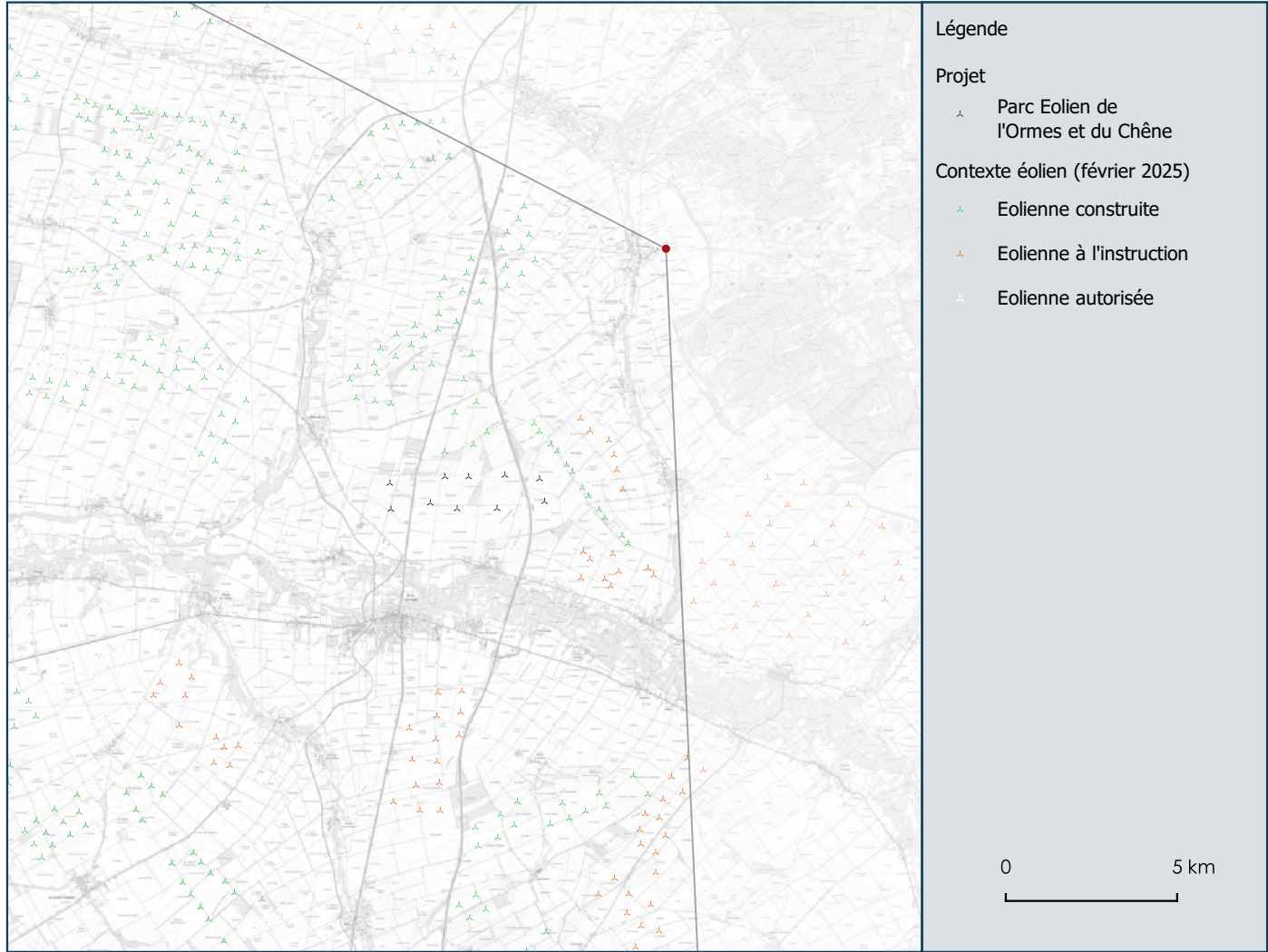
Sans objet

Niveau d'IMPACTS CUMULES : NUL

Abords de l'église Saint-Félix de Romaines - Vue n°R13



Depuis les hauteurs de Trouans - Vue n°R14



Etat initial

Le village est lové en fond de vallée et tourné sur lui-même. Le point de vue est pris depuis les hauteurs pour maximiser l'analyse des impacts depuis ce lieu de vie.

Il s'agit là d'un paysage représentatif des alentours du futur parc éolien. Celui-ci se compose de larges champs agricoles avec de douces ondulations. Quelques boisements viennent compléter le paysage. Ils sont surtout nombreux autour des maisons de Trouans. La route met en exergue cette présence bâti. Au loin, les éoliennes parsèment l'horizon avec une certaine régularité et une légèreté dans leur répartition.

Etat final, projet seul

Le sommet des éoliennes du parc de l'Ormes et du Chêne dépassent sur l'horizon à gauche de la vue. Le parc reste discret depuis ce point de vue situé sur les hauteurs de la vallée de la Lhuitrelle. De manière générale, les éoliennes s'intègrent à l'existant avec régularité dans leur répartition et avec une certaine discrétion. L'état de saturation n'est pas avéré.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : NEGLIGEABLE

Effets cumulés

Les projets autorisés et à l'instruction densifient au loin la ligne d'horizon de part et d'autre du village dans un rapport d'échelle toujours cohérent.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FAIBLE

Depuis les hauteurs de Trouans - Vue n°R14 - Parc seul

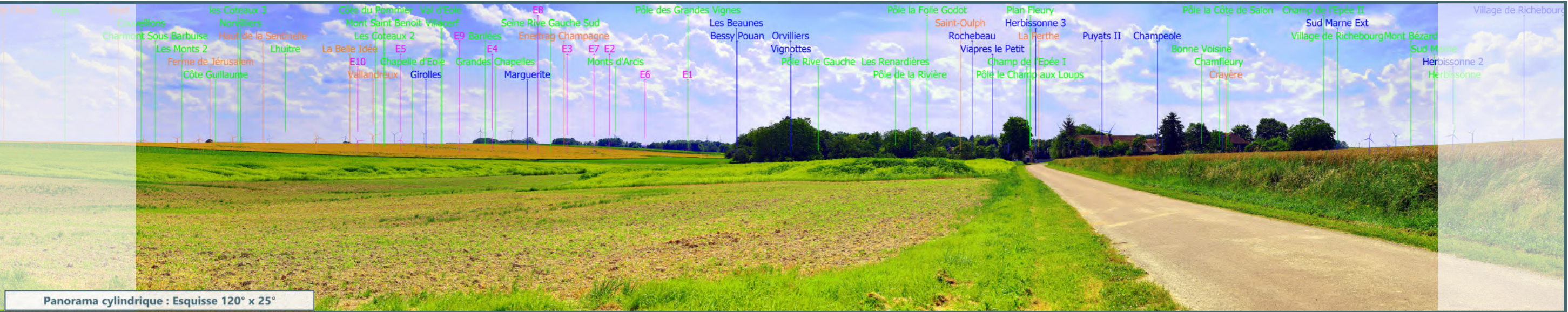


Depuis les hauteurs de Trouans - Vue n°R14 - Parc seul

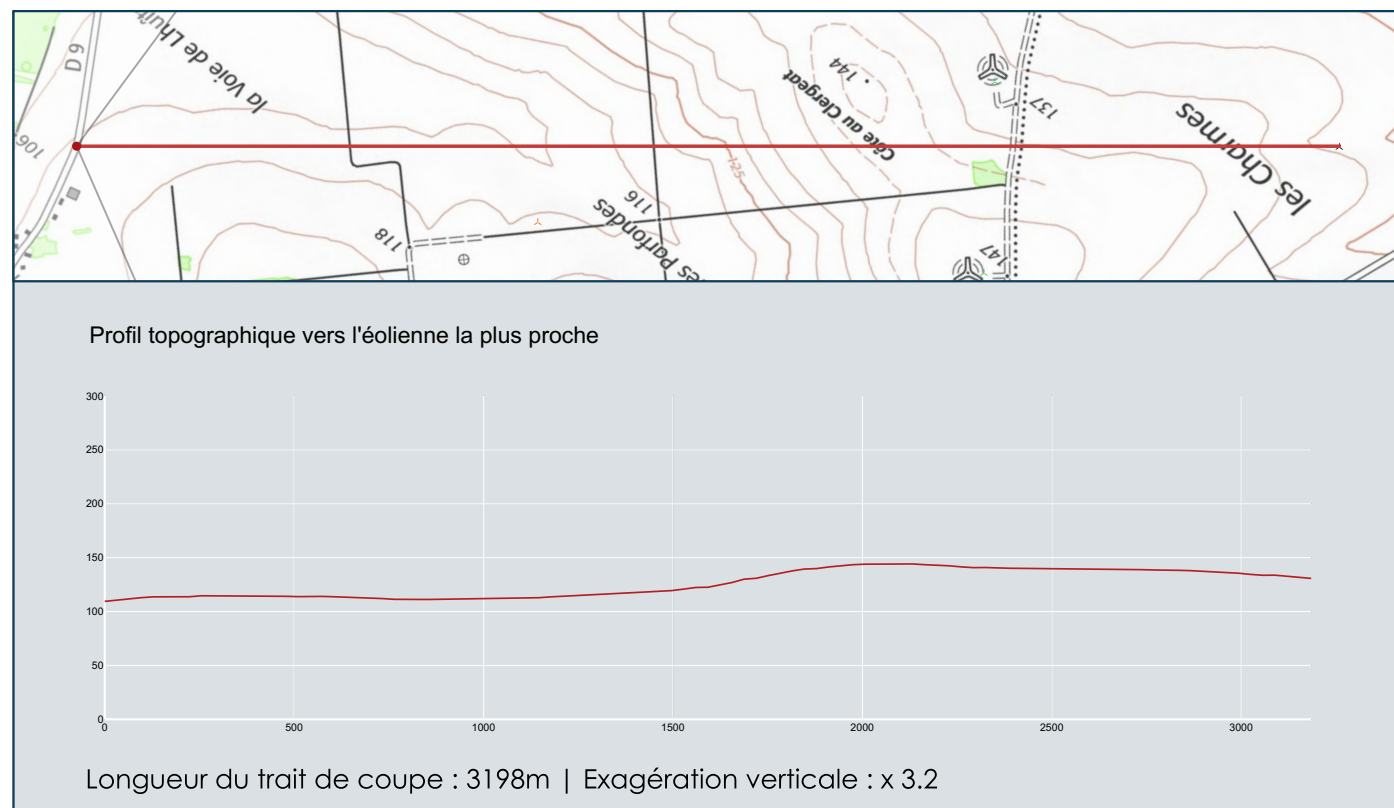
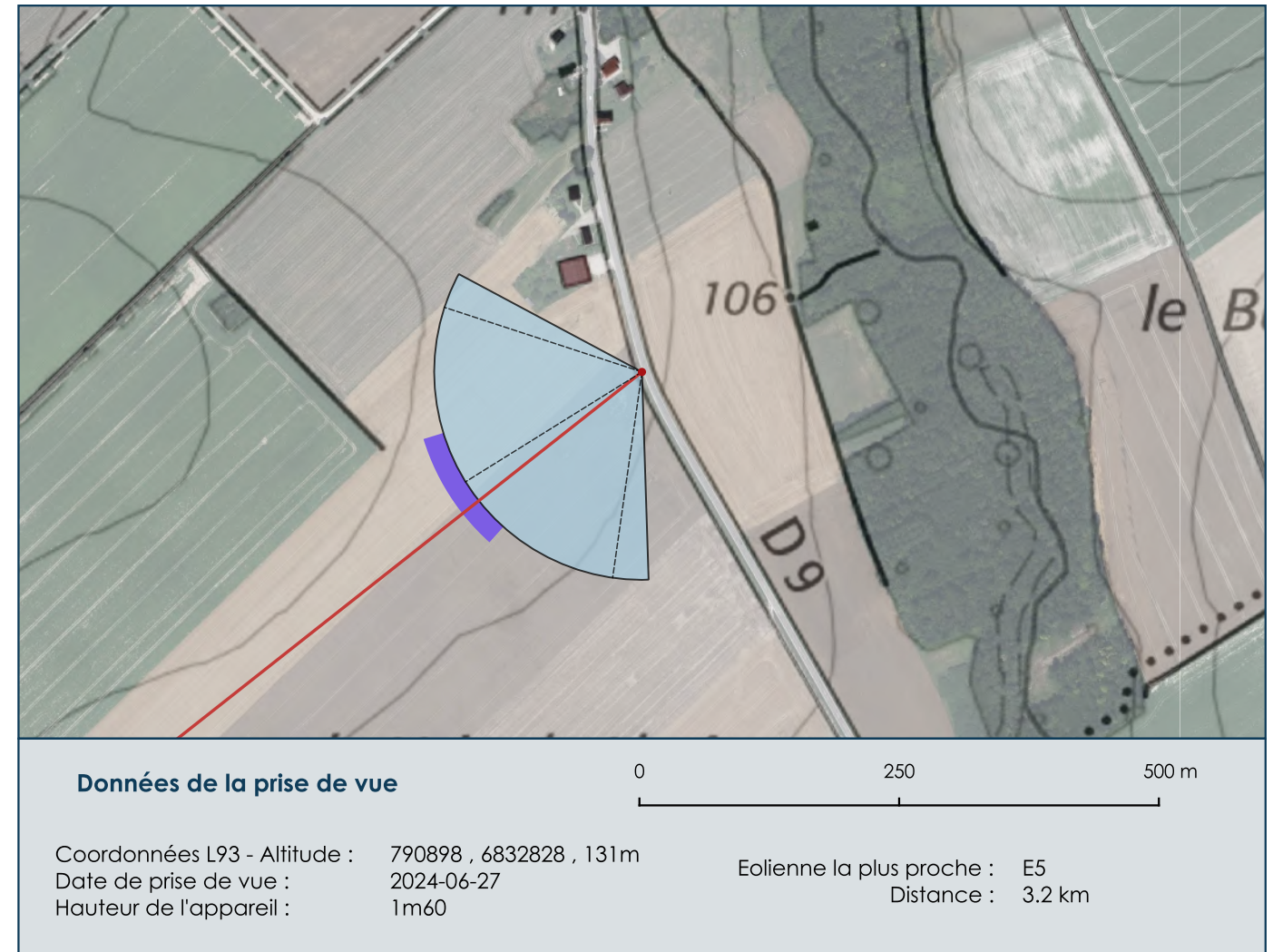
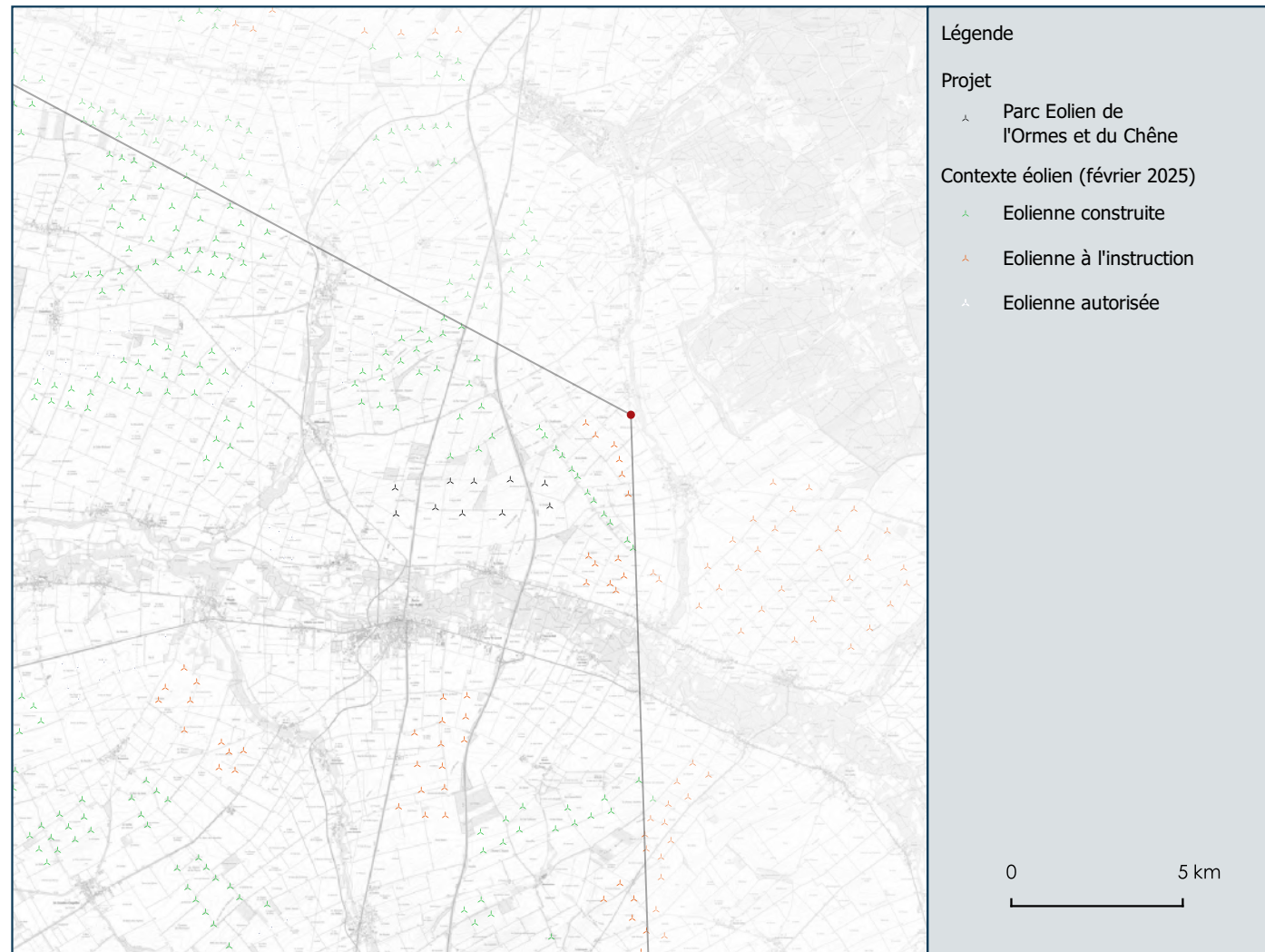


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis les hauteurs de Trouans - Vue n°R14 - Effets cumulés



Abords de Grandville - Vue n°R15



Etat initial

Le village s'inscrit en fond de vallée de manière introvertie. La vue est prise depuis ses abords pour maximiser l'analyse des impacts depuis ce lieu de vie.

Le parc de Lhuitre étire sa ligne structurée sur la crête qui domine la vallée de la Lhuitrelle. Le regard glisse sur le relief lissé par la végétation basse et uniforme de l'agriculture. Les éoliennes sont dans un rapport d'échelle favorable qui permet de les tenir à distance du fond de vallée. Derrière, les quelques éoliennes construites sont peu perceptibles.

Etat final, projet seul

Le parc de l'Ormes et du Chêne s'inscrit derrière le parc de Lhuitre. Il a également une implantation régulière et aérée, en accord avec le parc de Lhuitre. La composition paysagère est modifiée : le parc de Lhuitre qui focalisait le regard laisse filtrer le regard sur les éoliennes d'arrière-plan qui révèlent, par un effet de mise en profondeur, la présence de la plaine en arrière-plan. L'état de saturation n'est pas avéré.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : MODERE

Effets cumulés

Le parc à l'instruction de Vallendreu se rapproche du fond de vallée, sans pour autant franchir le dernier relief qui forme le versant. Il se tient donc encore à l'écart. Le paysage éolien se densifie et amplifie l'espace. La silhouette des éoliennes demeure élégante et l'espace encore aéré par cette forme élancée.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT (Vallandreux)

Abords de Grandville - Vue n°R15 - Parc seul

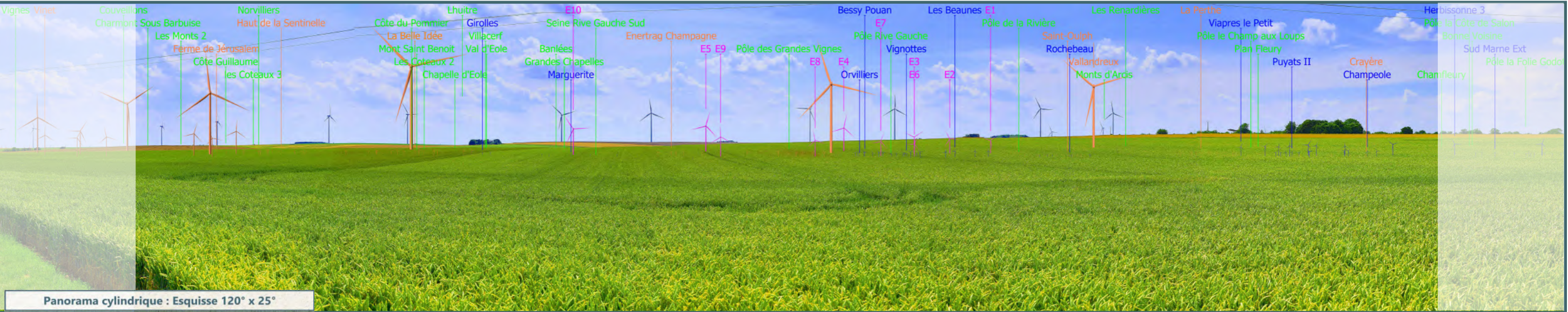


Abords de Grandville - Vue n°R15 - Parc seul

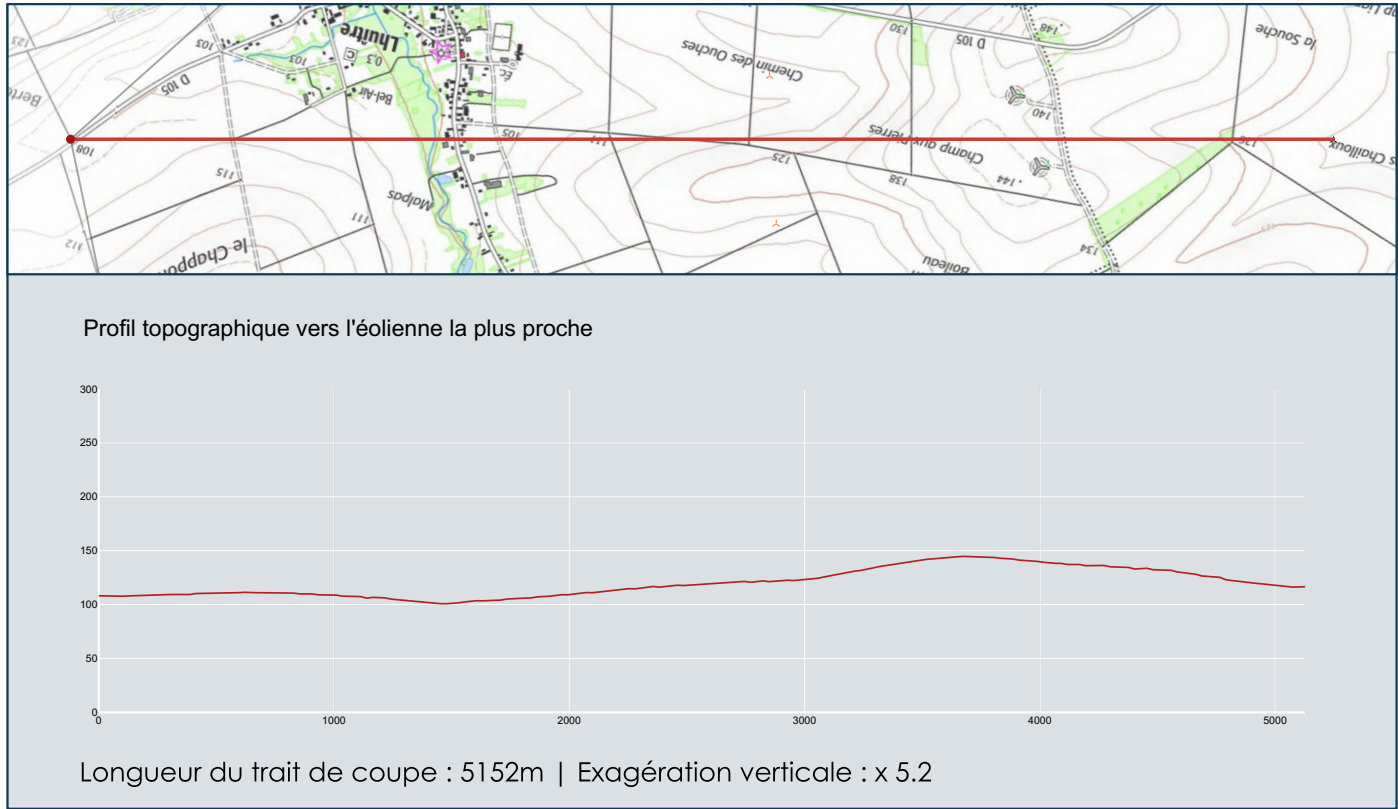
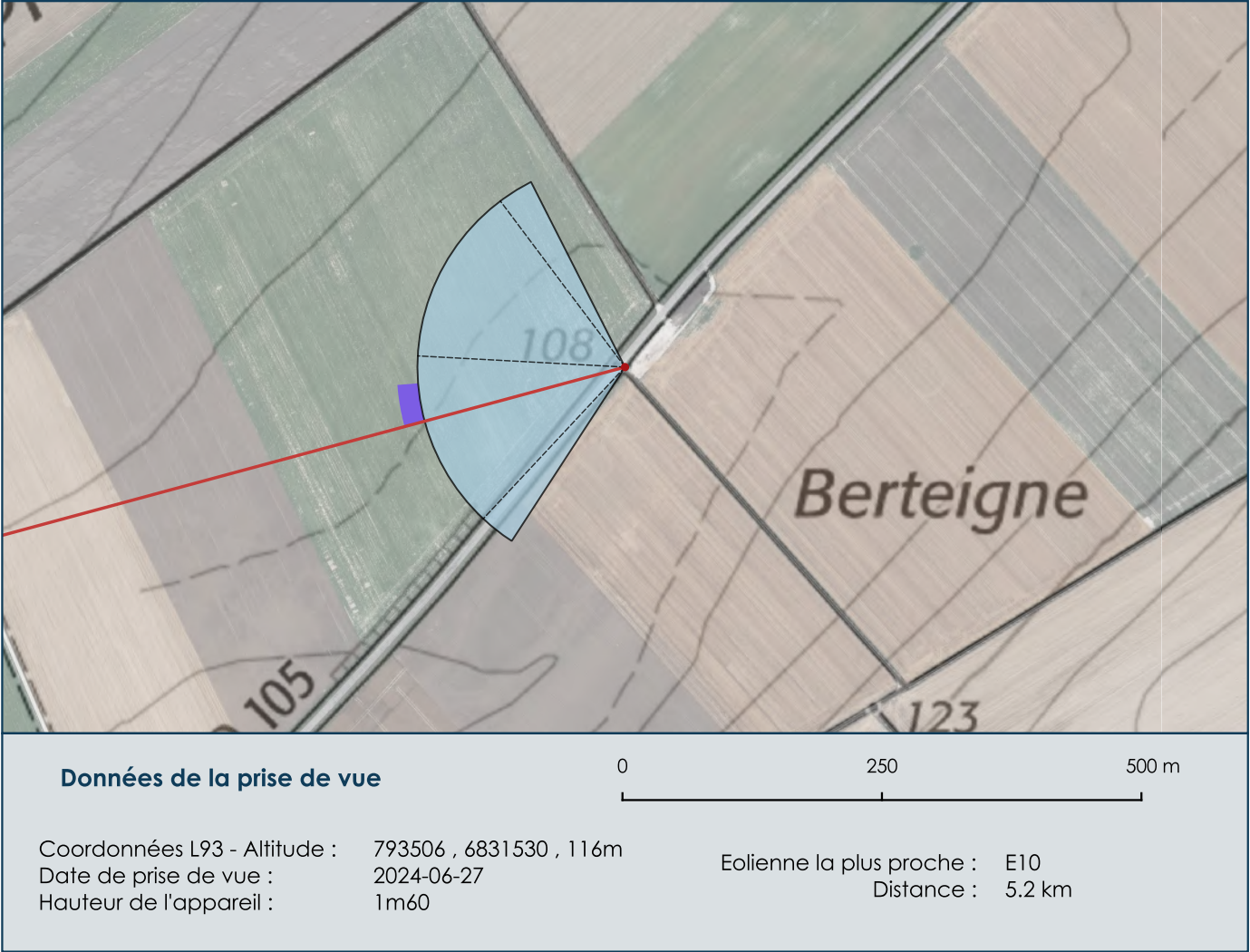
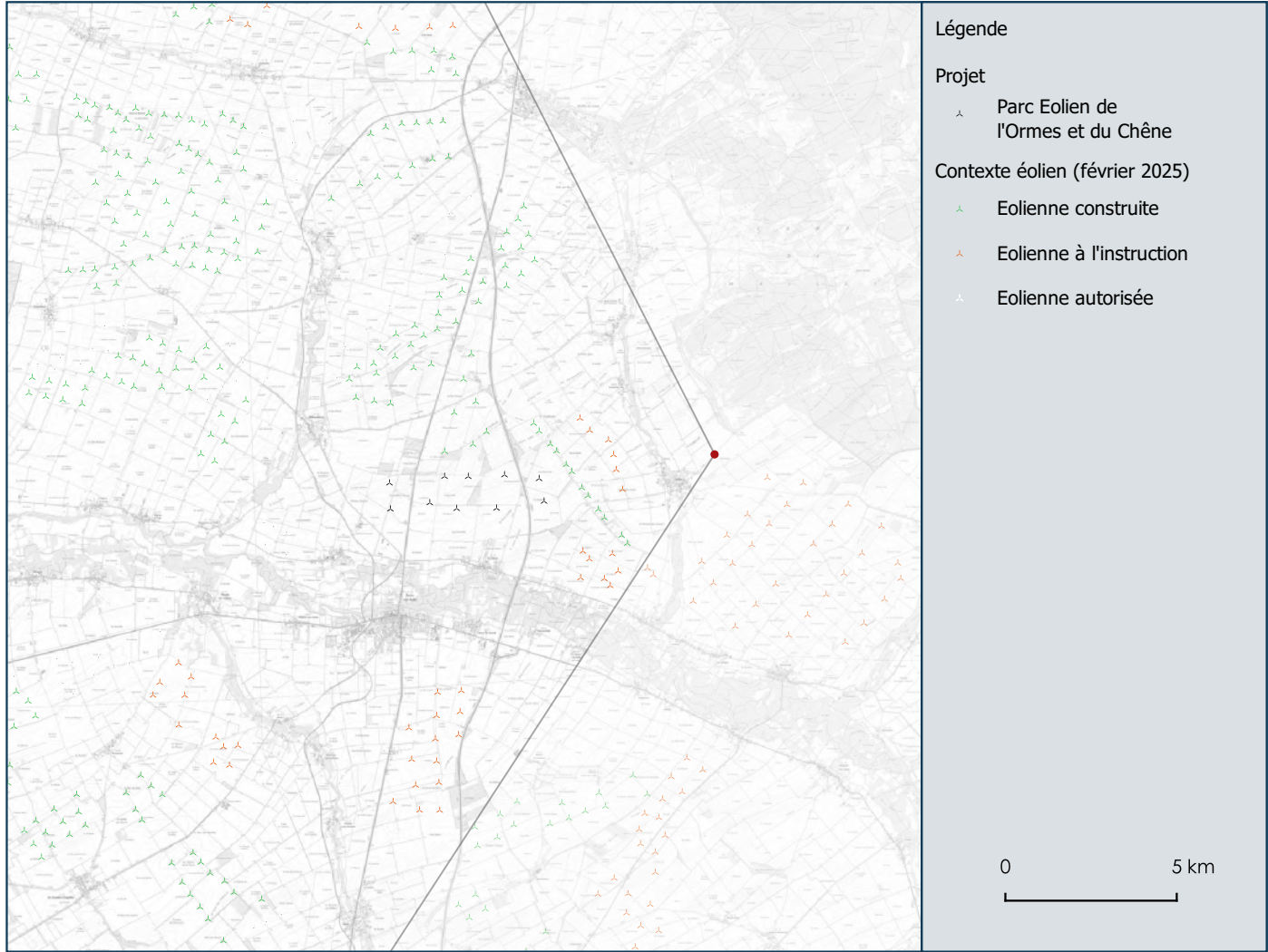


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Abords de Grandville - Vue n°R15 - Effets cumulés



Depuis les hauteurs de Lhuitre en provenance de St Ouen Domprot (D105)- Vue n°R16



Etat initial

Cette vue est prise après la sortie de la traversée des espaces fermés du sud du Camp de Mailly. Le panorama s'ouvre sur la plaine. Le village de Lhuitre se cache dans son écrin boisé. Celui-ci s'étire, accompagnant le cours d'eau de la Lhuitrelle. Le relief de la vallée est très peu marqué. Les éoliennes s'installent sur l'horizon : aérées derrière le village elles se densifient à droite dans la plaine.

Etat final, projet seul

Le parc de l'Ormes et du Chêne s'inscrit dans le pôle de densification, ne venant pas brouiller la vue du village. Un pan entier du panorama est dépourvu d'éoliennes à droite de la vue, participant à l'équilibre global du panorama.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : FAIBLE

Effets cumulés

L'éolien à l'instruction densifie l'horizon y compris derrière le village de Lhuitre avec les projets Enertrag et La Belle Idée. L'espace de respiration est préservé à droite et joue son rôle de repère et d'apaisement.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT (Enertrag, La Belle Idée)

Depuis les hauteurs de Lhuitre en provenance de St Ouen Domprot (D105)- Vue n°R16 - Parc seul

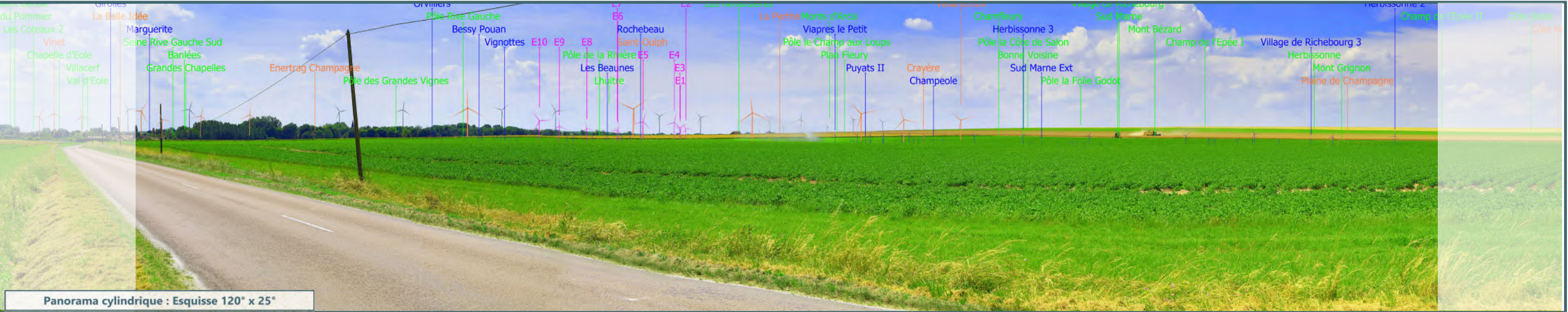


Depuis les hauteurs de Lhuitre en provenance de St Ouen Domprot (D105)- Vue n°R16 - Parc seul

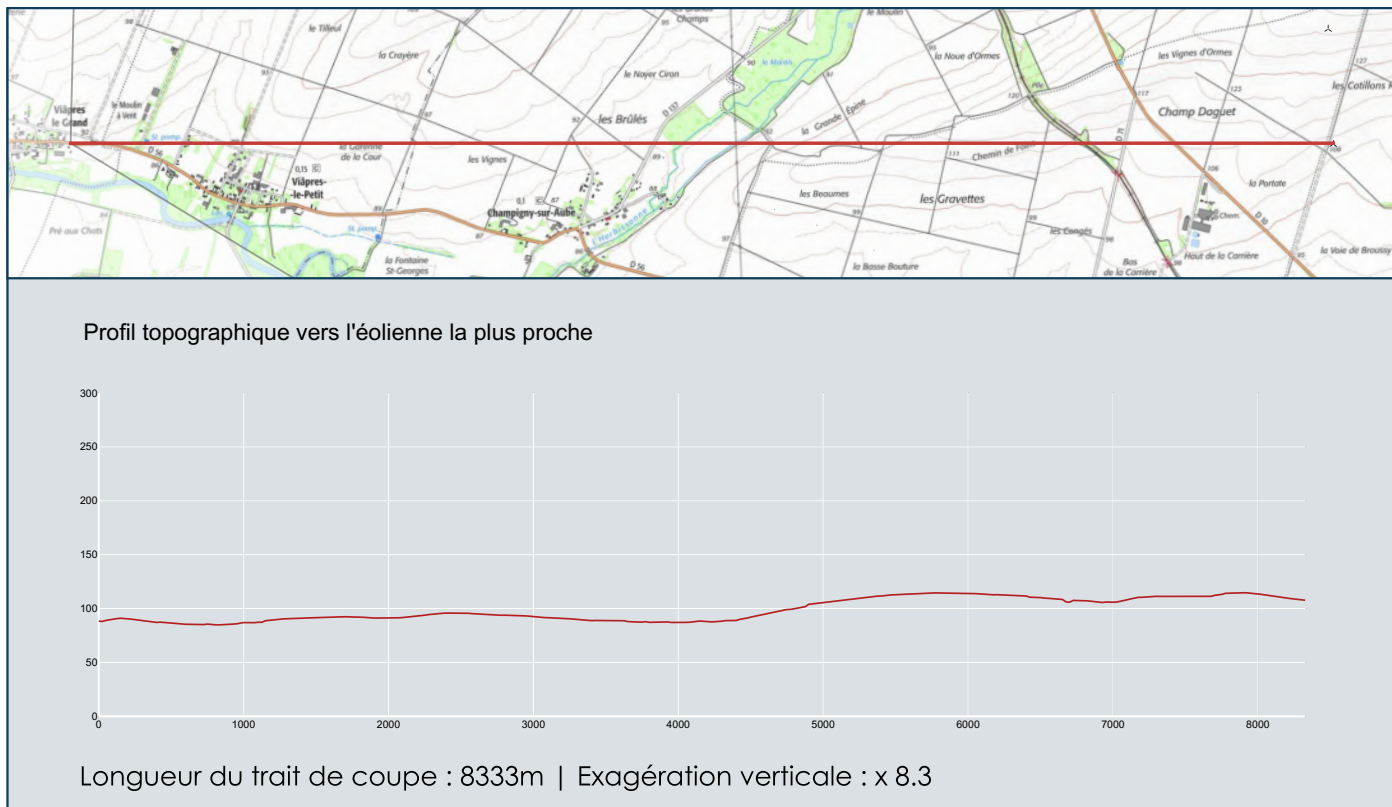
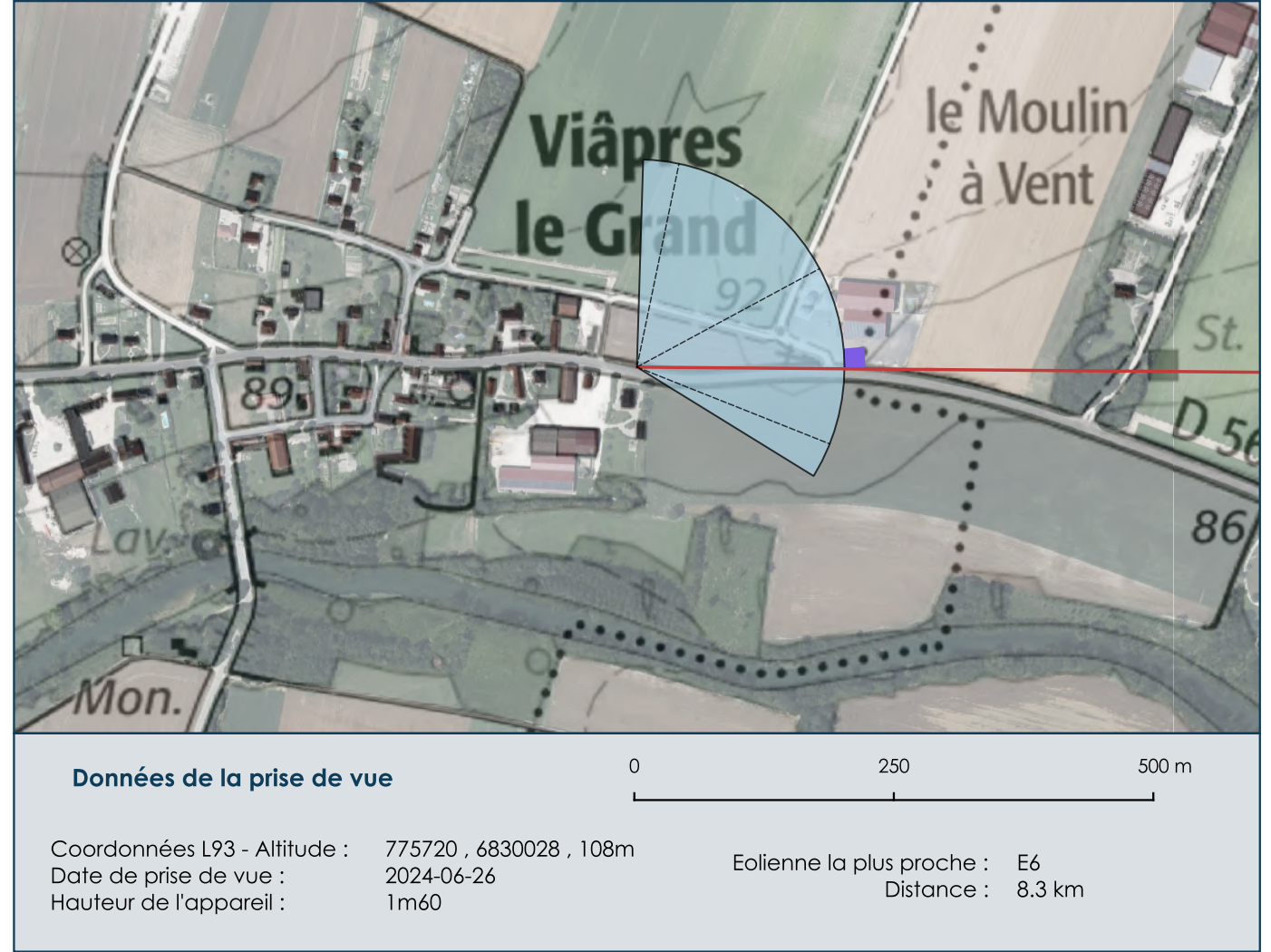
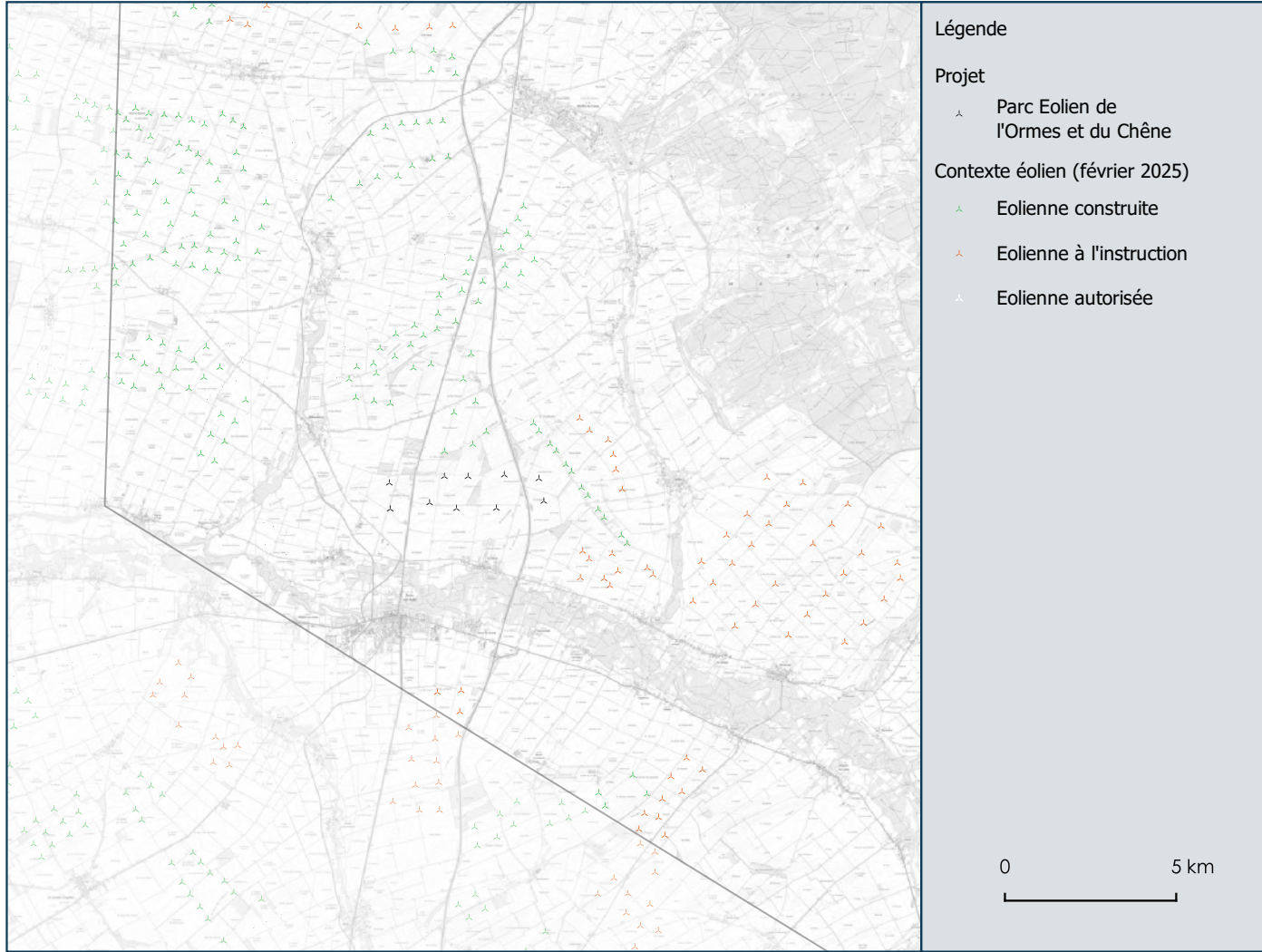


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis les hauteurs de Lhuitre en provenance de St Ouen Domprot (D105)- Vue n°R16 - Effets cumulés



Abords de Viâpres le Grand et le Petit - Vue n°R17



Etat initial

A Viâpres, le relief de la vallée de l'Aube éloigne l'éolien qui s'inscrit de manière modeste sur l'horizon. Les éléments d'avant-plan créent la séquence paysagère : ici le hangar et ses silos installés sur la ligne haute de la parcelle. Les autres lignes structurantes (haie à droite et ligne aérienne à gauche) renforcent cette proximité du bâti par un effet d'encerclement visuel.

Etat final, projet seul

Le parc s'inscrit derrière le relief.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : NUL

Effets cumulés

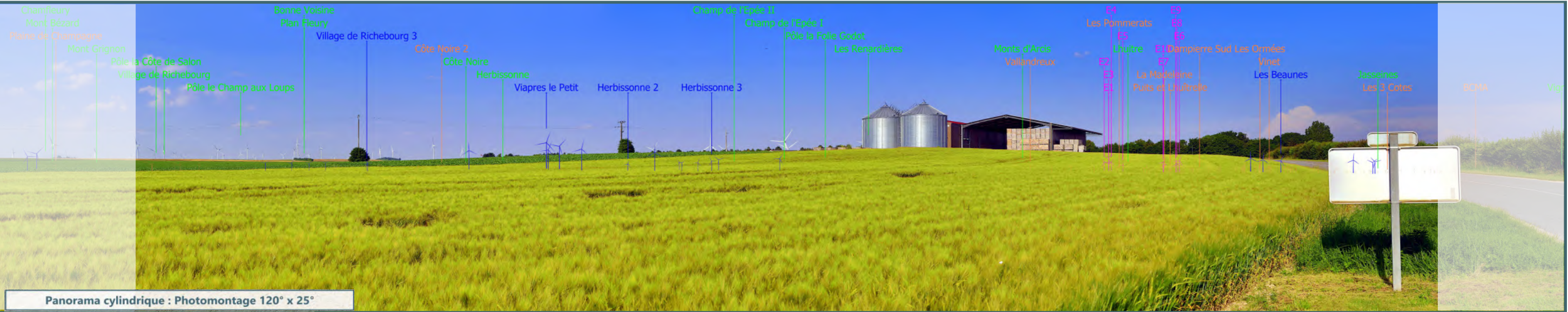
Sans objet

Niveau d'IMPACTS CUMULES : NUL

Viâpres - Vue n°R17



Panorama cylindrique : État initial 120° x 25°



Panorama cylindrique : Photomontage 120° x 25°

3 Impacts et mesures d'intégration

Synthèse des impacts avant mesures

Ce tableau résume l'ensemble des impacts balayés par les 3 analyses menées précédemment (visibilité, encerclement, photomontages). Cette analyse permettra de cibler les mesures d'intégration les plus adaptées au projet.

Echelle d'analyse	Thème étudiés	Description des impacts en phase exploitation	Impact	Mesure particulière
Echelle éloignée	Axes de communication	L'éloignement, le masque du relief et aussi pour certains axes la présence de pôles éoliens limitent tout enjeu avec le projet à cette échelle.	Négligeable	Non
	Lieux de vie	Les lieux habités sont principalement la vallée de l'Aube et de la Seine ainsi que la champagne humide. A cette échelle, ces lieux sont refermés par les boisements et le relief, limitant avec la distance les vues sur la plaine. Les impacts sont négligeables depuis cette échelle éloignée.	Négligeable	Non
	Patrimoine et tourisme	Le projet n'est pas situé en zone protégée et n'impacte pas les vignobles classés par l'UNESCO. Compte tenu de l'éloignement et du relief, les vues potentielles sur le site projet sont rares. Les principaux éléments de patrimoine à enjeu n'offrent pas de sensibilités depuis le projet.	Négligeable	Non
Echelle rapprochée	Axes de communication	Depuis le sud de la zone d'implantation, les sensibilités portent sur les vues panoramiques depuis le versant sud de l'Aube. Le parc de l'Ormes et du Chêne affirme alors l'entrée dans un paysage où l'éolien accompagne d'ores et déjà les grandes structures de communication (A26, RD677). Le projet s' affirme et est identifiable dons le grand paysage (rapport d'échelle, concentration) tout en respectant le versant nord de l'aube. Ce point est analysé au photomontage R5. Plus proche, la D56 qui longe la rive droite de l'Aube au sud du projet offre des fenêtres visuelles sur le projet avec des impacts négligeables à modéré (R8 et R9 par exemple). Depuis l'est du projet, 2 axes secondaires offrent un panorama très vaste sur la concentration éolienne du nord d'Arcis, en covisibilité avec le village de Lhuitre, mais l'équilibre paysager est maintenu avec le projet (voir photomontage R1 et R16). Depuis l'ouest de la zone d'implantation, la densité éolienne et le faible relief créent des masques qui limitent les percées sur les lointains. C'est la D71 en provenance de Salon qui supporte les enjeux en approche de la vallée de l'Herbissonne (voir photomontage R3, impact faible grâce à l'éloignement du projet) Depuis le nord de la zone d'implantation, et comme depuis l'ouest, la profondeur des panoramas depuis les axes routiers (notamment D677, A26 ici) sont souvent réduits par les alignements de bords de route et le relief (déblai remblai sur l'autoroute). L'impact du projet à cette échelle est ici négligeable (photomontage R17).	Négligeable à Modéré	Oui
	Lieux de vie	Le parc est situé à plus de 1400 mètres des habitations ce qui permet de limiter l'effet d'encerclement et les vues dominantes (voir photomontages depuis Vinets, le Chêne et Grandville en photomontages R8, R9 et R15). Lorsqu'il est visible des bourgs, il ne remet pas en cause les équilibres paysagers (voir photomontages R8, R9, R15). Toutefois, le projet de l'Ormes et du Chêne est implanté en entrée d'un pôle éolien (4 des 10 villages étudiés sont en état de saturation potentielle). L'étude de visibilité indique toutefois que seul Allibaudières bascule, avec le projet, d'un état de saturation potentielle modéré à un état de saturation potentielle avéré. Le statut des autres villages demeure inchangés. L'analyse des photomontages vient montrer que le projet ne crée pas d'effet de saturation depuis ces lieux de vie.	Négligeable à Modéré	Oui
	Patrimoine et tourisme	Le Schéma Régional Eolien identifie la vallée de l'Aube et ses versants (sur environ 2 km de large) comme paysage remarquable. Les vallées de la plaine accueille par ailleurs de nombreux monuments historiques. Les covisibilités directes ne sont pas sensibles compte tenu de la localisation en fond de vallée et de la distance. Des intervisibilités peuvent exister mais avec peu de sensibilités particulières après analyse des impacts potentiels du projet.	Négligeable à Modéré	Oui
Echelle immédiate	Axes de communication	Le projet est traversé par 2 axes de transit majeurs nord/sud (D677 et A26) et un axe secondaire (D205) en provenance de Grandville à l'est. Par sa proximité, le parc de l'Ormes et du Chêne apporte une verticalité dans le paysage. Le micro-relief offre une animation des vues en fonction de la localisation changeante de l'observateur. L'implantation régulière permet de suivre les lignes structurantes du parcellaire et d'offrir des effets de profondeur.	Négligeable	Non
	Lieux de vie	Aucun lieu de vie identifié	Sans objet	Non
	Patrimoine et tourisme	Aucun patrimoine ni site touristique identifié	Sans objet	Non

Mesures d'intégration

Afin de limiter les impacts sur l'environnement, l'élaboration du projet de paysage a suivi la démarche Eviter - Réduire, en réponse aux enjeux soulevés dans l'état initial et aux impacts résiduels évalués précédemment.

Mesures d'évitement

- Implantation éloignée du vignoble UNESCO, et avec des covisibilités négligeables
- Conservation des bosquets, haies et arbres du secteur
- Remblai limité en pied d'éolienne, champ agricole au plus près de l'éolienne

Mesures de réduction

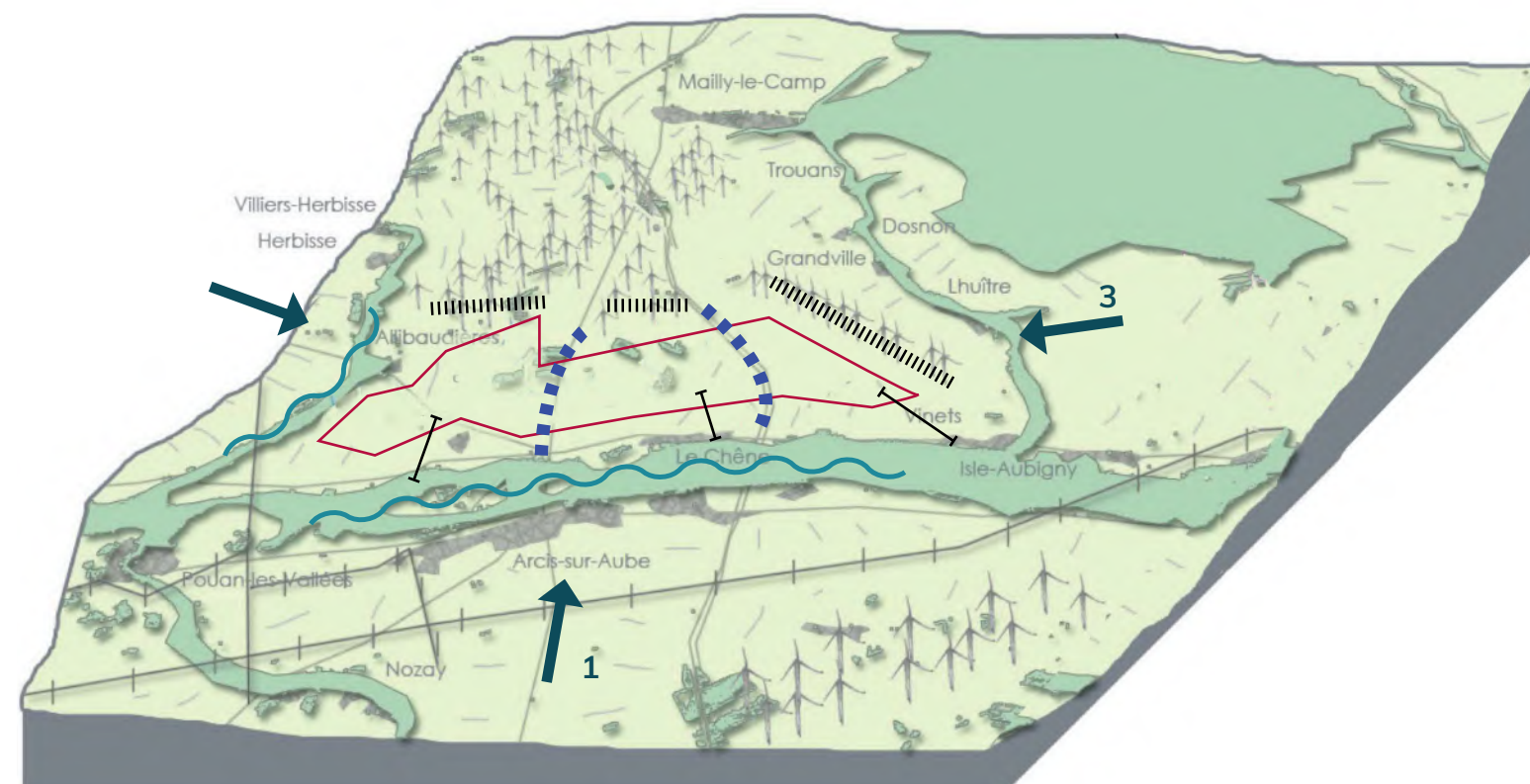
- Le parc répond à un projet de paysage en lien avec la vallée de l'Aube
- Projet implanté dans la plaine agricole se prêtant à l'assimilation des projets éoliens
- Parti pris d'implantation en entrée sud d'un pôle de densification
- Implantation du Parc en éloignant la covisibilité avec les Monuments Historiques
- Eloignement des machines par rapport aux vallées et habitations (recul de plus de 1400 m minimum) permettant de limiter les perceptions trop marquantes pour les riverains,
- Choix d'un schéma d'implantation en accord avec les lignes de force du paysage (micro-relief).
- Choix du modèle d'éolienne en accord avec les éoliennes voisines déjà construites (similitude de forme: nacelle cubique, silhouette identique ...), même si les éoliennes sont plus grandes que celles du Parc Eolien voisin de l'Huitre en raison de la technologie plus récente,
- Limitation du nombre de nouveaux éléments techniques (postes de livraison) et favorisation de leur intégration.

Le coût de ses mesures est intégré au projet.



4 Conclusion

Projet retenu



)

> Distance pour minimiser les effets de surplomb et de saturation des villages de la vallée de l'Aube en particulier

Après la mise en oeuvre des mesures d'intégration, les impacts résiduels sont les suivants par rapport aux enjeux identifiés dans l'état initial (cf. Tome 1).

Impacts à l'échelle éloignée

Il s'agit de l'échelle la moins critique car le paysage offre de vastes espaces de respiration entre les regroupements de parcs (vallées de l'Aube et ses vallées secondaires, camp de Mailly ...).

Le Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne s'inscrit dans une unité paysagère industrielle marquée par les éoliennes et marquées par le micro-relief. Le projet crée une continuité avec les groupements d'éoliennes du nord et renforce donc le caractère éolien de ce paysage.

Le projet du Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne s'inscrit donc dans un contexte visuel fortement marqué par l'éolien (96 % de l'aire d'étude éloignée marquée par la visibilité de l'éolien). Le parc est potentiellement visible (hors masques du bâti et du végétal) sur 64% de cette même aire d'étude. Mais les nouvelles zones impactées par le projet sont infimes. Les 36 % du territoire étudié qui ne sont pas concernés par l'impact visuel du Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne sont principalement des vallées et des espaces ou nord-est du camp de Mailly.

Le projet n'impacte pas les vignobles classés par l'UNESCO.

Impacts à l'échelle rapprochée

Le projet de paysage développé pour le Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne conforte ainsi la perspective de constitution d'un groupement (ou pôle de densification) en s'appuyant sur les principes suivants :

- Le parc affirme l'entrée dans un paysage où l'éolien accompagne d'ores et déjà les grandes structures de communication (A26, RD677). La perception du paysage depuis ces axes qui traversent le territoire du sud au nord est dynamique et influencée par le relief, les boisements et les talus qui accompagnent les infrastructures (voir photomontages I4, I6, R17). Le projet s' affirme et est identifiable dans le grand paysage (rapport d'échelle, concentration) tout en respectant le versant nord de l'aube. Ce point est analysé au photomontage R5.
- Il s'inscrit en cohérence avec les lignes de force du paysage (lignes de crêtes du microrelief des bords de l'Aube) et les parcs éoliens existants, et en particulier celui de l'Huître, au nord-est du projet (cf. photomontages I4, R4, R16 en particulier).
- Il préserve les fonds de vallée par un éloignement suffisant avec la plupart des bourgs permettant ainsi d'éviter des covisibilités trop importantes avec le patrimoine (monuments historiques). Lorsqu'il est visible des bourgs, il ne remet pas en cause les équilibres paysagers (voir photomontages R8, R9, R15)

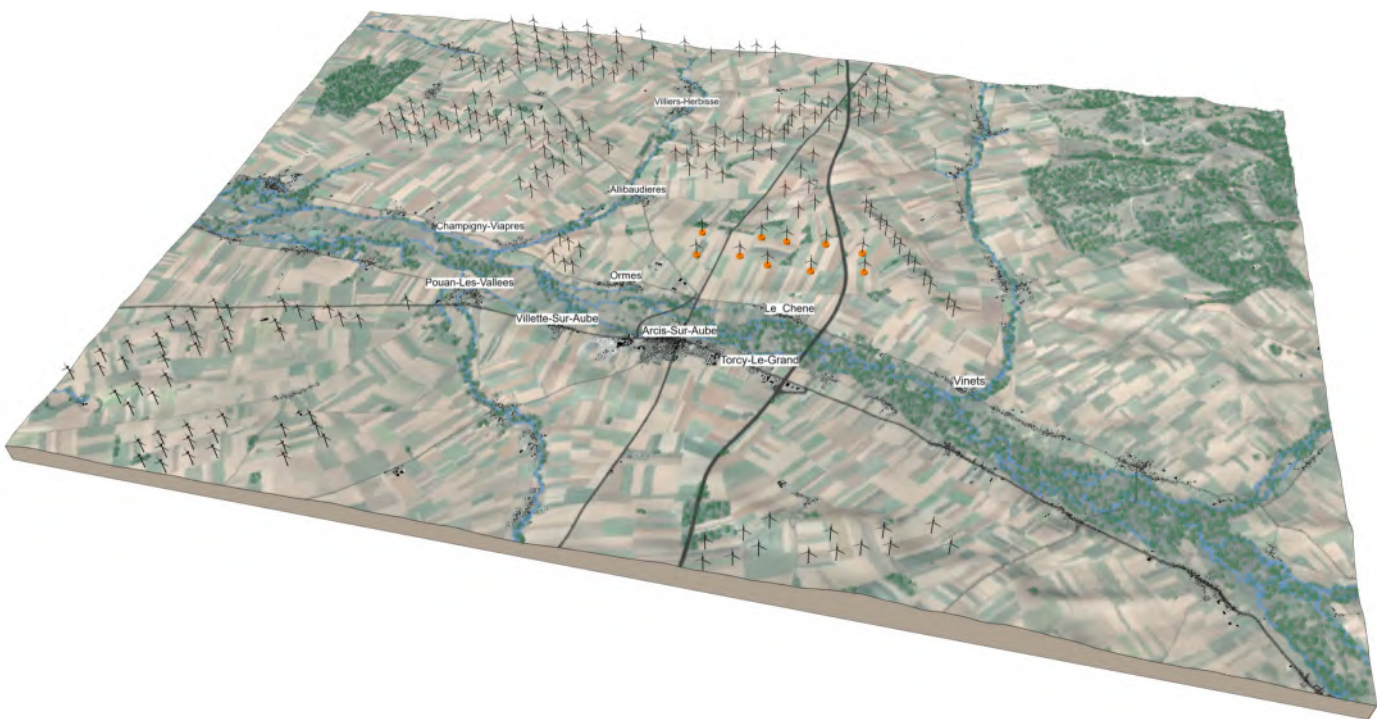
A l'échelle rapprochée, le Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne s'inscrit aussi dans un paysage du quotidien. Les vues rapprochées depuis les infrastructures secondaires sont nombreuses et correspondent souvent aux vues depuis les limites des villages environnants. Le parc est situé à plus de 1400 mètres des habitations ce qui permet de limiter l'effet d'encerclement et les vues dominantes (voir photomontages depuis Vinets, le Chêne et Grandville en photomontage R8, R9 et R15). Le projet de l'Ormes et du Chêne est implanté en entrée d'un pôle éolien ce qui justifie l'état de saturation potentielle de certains bourgs alentours (4 des 10 villages étudiés). L'étude de visibilité indique que seul Allibaudières bascule avec le projet d'un état de saturation potentielle modéré à un état de saturation potentielle avéré. Le statut des autres villages demeurent inchangés. L'analyse des photomontages vient toutefois montrer que le projet ne crée par d'effet de saturation.

Impacts à l'échelle immédiate

Le projet de Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne :

- Limite les éléments construits au sein des espaces agricoles (les postes de livraison seront implantés près de boisements) et prévoit leur intégration paysagère le cas échéant (teinte assurant une insertion optimale ...).
- Prévoit une insertion au sein du parcellaire agricole en cohérence avec la topographie du site mais aussi les pratiques des exploitants, et limitant au maximum la création de chemins (localisation des éoliennes en limite parcellaire ou à proximité des chemins existants).

En conclusion, une certaine lisibilité se remarque sur l'ensemble du parc, et quelques effets d'accumulation sont notables, sans pour autant perturber de manière significative le paysage : l'espace demeure aéré (espaces suffisants entre les lignes d'éoliennes pour garder leur lisibilité). Les éoliennes accompagnent les structures paysagères locales sans remettre en cause l'équilibre des paysages ni aggraver l'effet de saturation visuelle depuis les lieux de vie.



5 Méthodes et bibliographie

MÉTHODE, BIBLIOGRAPHIE

Méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement

- 2 visites de terrain ont été réalisées dans de bonnes conditions de visibilité par une paysagiste conceptrice diplômée (Emeline GIVET) en juin 2024 puis juin 2025
- des cartes de visibilités ont été faites par Infosig
- les études d'encerclement ont été réalisées par Sorgo
- des photomontages réalisés sous Windpro par un photographe professionnel (« Pictures & Co » / Jean-Christophe GENTON)

Enfin, notons un accès à toutes les données nécessaires pour la réalisation de l'étude d'impact. Les méthodes spécifiques à l'analyse sont expliquées à chaque chapitre.

Bibliographie

Ministère de la Transition Ecologique, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020. 177 p.

SRADDET Grand Est

DREAL Grand Est, Guides éoliens 2021. - Volet 1 (quelle approche paysagère dans la conception des projets éoliens?) et Volet 2 (quelle approche paysagère du développement éolien en région Grand Est?)

DREAL Champagne-Ardenne, Cartographie Cartélie : état de l'éolien en Champagne-Ardenne, données sur les sites

Atlas du patrimoine